

RAPPORT

Nouakchott,
Mauritanie
08 – 09 décembre
2006

**Comité exécutif de la
Commission de lutte
contre le criquet
pèlerin dans la
région occidentale
(CLCPRO)**

Troisième réunion



Rapport de la
troisième réunion du
Comité exécutif
de la Commission de lutte contre le criquet
pèlerin dans la région occidentale
(CLCPRO)

Nouakchott, 08 - 09 décembre 2006

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2006

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2006



**Participants à la 3^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Nouakchott, Mauritanie, 8-9 décembre 2006**

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes.....	6
Résumé des recommandations	8
1. Ouverture de la réunion	10
2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de..... l'ordre du jour	11
3. Rapport sur les activités du Secrétariat en 2005-2006.....	12
4. Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale 2006	13
5. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale indépendante	14
..de la campagne 2003-2005	
6. Formation et recherche	15
7. Aperçu sur l'état des contributions au Fonds fiduciaire de la CLCPRO	16
8. Divers : réforme des véhicules des EIRO de la CLCPRO mis à disposition de la	16
.Mauritanie	
9. Date et lieu de la prochaine réunion	17
10. Adoption du rapport	17
11. Clôture de la réunion	17
Annexes	18
<i>Annexe I - Rapport sur les activités du Secrétariat entre juillet 2005 et novembre 2006.....</i>	<i>19</i>
<i>Annexe II - Suivi des recommandations de la 3^{ème} Session de la CLCPRO – Tripoli, Libye, 12-16 juin 2005</i>	<i>25</i>
<i>Annexe III - Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale 2006.....</i>	<i>30</i>
<i>Annexe IV - Analyse des recommandations de la mission d'évaluation indépendante de la campagne 2003-2005</i>	<i>38</i>
<i>Annexe V - Formation et recherche</i>	<i>47</i>
<i>Annexe VI - Fonds fiduciaire de la Commission.....</i>	<i>49</i>
<i>Annexe VII - Liste des participants.....</i>	<i>50</i>

Liste des acronymes

AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (BM)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AMCI	Agence Marocaine de Coopération Internationale
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
CE	Comité exécutif
CERES/Locustox	Centre de recherche en écotoxicologie pour le Sahel (Dakar, Sénégal)
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie) (ex CLAA)
CNLCP	Centre national de lutte contre le criquet pèlerin (Mali)
CR	Coordinaion régionale
CRC	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité de lutte contre le criquet pèlerin
EIRO	Equipe d'Intervention de la Région Occidentale
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES/RO	Programme EMPRES en Région occidentale
FAfD	Fonds africain de développement (BAD)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> (Rome, Italy) / Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FIT	Front inter-tropical
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial (France)
GCP	<i>Government Cooperative Programme</i> / Programme de coopération FAO/gouvernements
GM	<i>Green Muscle®</i>
IGR	<i>Insect Growth Regulator</i> – Régulateur de croissance
LF	Ligne de front
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MERWOG	<i>Multilateral Evaluation Report Working Group</i>
NPO	<i>National Professional Officer</i> / Fonctionnaire recruté sur le plan national
OCLALAV	Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire
PALPCP	Projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans quatre pays membres de la CLCPRO (BAD)

PO	Plan d'opération
RC	Région centrale
RO	Région occidentale
SWAC	<i>South-West Asian Commission</i> / Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du sud-ouest
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne

Résumé des recommandations

Rapport sur les activités du Secrétariat en 2005-2006

Le Comité recommande :

- R1. Que les efforts soient poursuivis par le Secrétariat en vue d'organiser la Réunion ministérielle des pays de la CLCPRO sur la lutte préventive ;**
- R2. Que les représentants des pays sensibilisent davantage les Ministres de leur pays pour faciliter la tenue de cette réunion en 2007.**
- R3. La création d'une unité nationale de lutte antiacridienne autonome au Niger et au Tchad.**

Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale 2006

Le Comité :

- R4. Demande à tous les pays de maintenir la vigilance quant à la réalisation des prospections ;**
- R5. Encourage des visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, et invite ces pays à les financer sur leurs fonds propres ;**
- R6. Propose à la Commission d'examiner la possibilité de financer les visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, sur son Fonds fiduciaire pour des cas d'urgence et invite la FAO à y contribuer si besoin ;**
- R7. Invite la Mauritanie à préciser les appellations géographiques dans les cartes de signalisation incluses dans les bulletins périodiques.**

Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005

Le Comité :

- R8. Adopte les propositions du groupe de travail relatives à la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005 et demande, aussi bien au Secrétariat de la CLCPRO qu'aux responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO, de ne ménager aucun effort pour faciliter la mise en place de ces actions (se référer au § 31 p. 15) ;**
- R9. Demande à ce que, à l'avenir, tous les appuis intra-régionaux aux activités de lutte antiacridienne soient coordonnés par le Secrétariat de la CLCPRO.**

Formation et recherche

Le Comité recommande :

- R10. D'assurer deux types de formation de long et moyen terme (Doctorat, 3^{ème} cycle d'ingénieur et Master en acridologie) et d'en assurer les financements si les fonds de la Commission ou d'autres sources le permettent ;**
- R11. De financer l'organisation de l'atelier régional de formation des maîtres-formateurs pour les pays d'Afrique du nord sur les fonds de la Commission ;**
- R12. D'augmenter le montant réservé à la recherche acridienne à hauteur de 25 000 \$ EU par an ;**
- R13. De financer les activités de recherche entreprises dans le domaine de l'acridologie par les étudiants de 3^{ème} cycle d'ingénieur dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude.**

Aperçu sur l'état des contributions au Fonds fiduciaire de la CLCPRO

Le Comité :

- R14. Remercie les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent les autres à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.**

Divers : réforme des véhicules des EIRO¹ de la CLCPRO mis à disposition de la Mauritanie

Le Comité :

- R15. Donne son accord pour la mise à la réforme des véhicules des EIRO de la CLCPRO et charge le Secrétariat de la Commission de sa mise en œuvre ;**
- R16. Invite préalablement les responsables du CNLA de Mauritanie à transmettre au Secrétariat les spécifications techniques des véhicules des EIRO de la CLCPRO pour lui permettre d'engager la procédure administrative de réforme auprès de la FAO/siège.**

¹ EIRO : Equipe d'Intervention de la Région Occidentale

1. Ouverture de la réunion

- 1 Conformément aux recommandations de la 3^{ème} Session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) tenue à Tripoli, Libye, du 12 au 16 juin 2005, le Président du Comité exécutif a convoqué la 3^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission à Nouakchott, Mauritanie, les 8 et 9 décembre 2006.
- 2 La cérémonie d'ouverture de cette Réunion a été présidée par le Secrétaire général du Ministère du développement rural de Mauritanie en présence du Représentant de la FAO en Mauritanie, du Directeur du CNLA de Mauritanie, des délégués des Etats membres du Comité exécutif (Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), du Secrétaire exécutif de la CLCPRO, de la fonctionnaire acridologue et d'un représentant de la FAO/Rome, du fonctionnaire national EMPRES en Mauritanie et de l'ingénieur agronome mis à disposition de la CLCPRO par le Ministère des affaires étrangères français (liste des participants en annexe VII).
- 3 Monsieur Thami Ben Halima, Secrétaire exécutif de la CLCPRO, a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement mauritanien pour avoir bien voulu abriter cette réunion et l'a remercié pour l'accueil chaleureux réservé aux participants. Il a souhaité la bienvenue aux délégués des Etats membres.
- 4 Après avoir rappelé la composition actuelle du Comité exécutif de la CLCPRO qui regroupe le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad, il a mis en exergue le lien très étroit entre le programme EMPRES et la Commission pour la pérennisation de la lutte préventive. Il a également rappelé que, comme stipulé dans l'Accord de sa création "la Commission a pour objet de promouvoir sur le plan national, régional et international toute action, recherche et formation en vue d'assurer la lutte préventive et faire face aux invasions du criquet pèlerin dans la région occidentale" et que "chacun des États membres de la Commission s'engage à mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive et à faire face aux infestations du criquet pèlerin sur son territoire". Il a précisé qu'après la fin des projets qui contribuent à EMPRES, les réunions du Comité exécutif de la CLCPRO auront vocation à remplacer celles des Chargés de liaison du programme EMPRES, et les sessions de la Commission celles du Comité de pilotage.
- 5 Au nom du Directeur général de la FAO, Monsieur Radisav Pavlovic, Représentant de la FAO en Mauritanie, a exprimé ses vifs remerciements et sa gratitude au Gouvernement mauritanien pour avoir aimablement accueilli la réunion et a souhaité la bienvenue à tous les participants.
- 6 Il a rappelé que les pays de l'Afrique de l'ouest et du nord-ouest, conscients de devoir lutter d'une manière préventive et durable contre le criquet pèlerin, ont créé, sous l'égide de la FAO, la CLCPRO en 2002, qui était alors composée de 9 membres. Depuis 2005, elle regroupe 10 pays membres (le 10^e étant le Burkina Faso) et deux autres sont actuellement candidats (Gambie et République de Guinée). Il a précisé également que la Commission dispose d'un Fonds fiduciaire alimenté par les contributions des Etats membres et permettant de mettre en œuvre les activités planifiées par la CLCPRO.
- 7 Il a souligné combien la CLCPRO est un outil privilégié pour la mise en œuvre de la lutte préventive dans la région occidentale. Il a indiqué que cette réunion revêt une importance particulière car ses recommandations seront proposées à la prochaine Session de la Commission qui aura lieu au Mali en juin 2007. Il a enfin souhaité plein succès aux travaux du Comité exécutif.
- 8 Monsieur Zekeriya O. Ahmed Salem O. Denna, Secrétaire général du Ministère du développement rural, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux représentants des pays et exprimé le plaisir de la Mauritanie à abriter les travaux de la 3^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO. Il a également souligné que la CLCPRO est un cadre régional

de concertation et d'échange d'expertises entre les pays et que la complémentarité écologique entre les pays de l'Afrique de l'ouest et du nord-ouest permet au criquet pèlerin de se reproduire toute l'année.

- 9 Le Secrétaire général a également rappelé que la coopération et la coordination des efforts entre les pays sont les garants de la mise en œuvre d'une stratégie de lutte préventive durable dans l'ensemble des pays de la région. Il a indiqué être persuadé que les résultats de cette réunion vont permettre, à travers des recommandations claires, de renforcer les mécanismes de mise en œuvre de la lutte préventive dans la région occidentale, dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.
- 10 Il a terminé son allocution en déclarant ouverte la 3^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO tout en souhaitant plein succès à ses travaux.

Travaux de la Réunion

2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour

- 11 Les délégués des pays membres du Comité exécutif ont élu M. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie) Président, et M. Palouma Abou (Tchad) Vice-président.
- 12 Le comité de rédaction est composé de M. Saïd Ghaout (Maroc), M. Kogo Abdou (Niger) et du Secrétariat de la CLCPRO.

Adoption de l'ordre du jour

- 13 Après discussion du projet de l'ordre du jour proposé par le Secrétariat, l'ordre du jour suivant a été adopté :
 1. Ouverture de la réunion
 2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour
 3. Rapport sur les activités du Secrétariat en 2005-2006
 4. Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale 2006
 5. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005
 6. Formation et recherche
 7. Aperçu sur l'état des contributions au Fonds fiduciaire de la CLCPRO
 8. Divers : réforme des véhicules des EIRO² de la CLCPRO mis à disposition de la Mauritanie
 9. Date et lieu de la prochaine réunion
 10. Adoption du rapport
 11. Clôture de la réunion

² EIRO : Equipe d'Intervention de la Région Occidentale

3. Rapport sur les activités du Secrétariat en 2005-2006

- 14 Le Secrétariat de la Commission a fait un exposé détaillé sur les activités réalisées de juillet 2005 à novembre 2006. Les activités du Secrétariat se sont concentrées essentiellement sur la mise en œuvre de la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale. Les activités réalisées au cours de la période considérée sont développées dans l'annexe I et les principales d'entre-elles sont les suivantes :
- Finalisation de l'Accord confiant à la FAO la gestion du projet « Projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans quatre pays membres de la CLCPRO (PALPCP-CLCPRO) » financé par la BAD (Banque africaine de développement) d'appui au Programme EMPRES-RO³ et des termes de mandat du Comité de pilotage de ce programme ;
 - Organisation, dans les pays de la ligne de front et au Sénégal, d'une mission d'évaluation des moyens d'intervention actuellement disponibles (inventaire physique) pouvant servir pour la lutte préventive au cours des prochaines années ;
 - Préparation, annonces d'ouverture de poste et sélection (AGPP et Secrétariat) des candidats aux postes financés par le Projet FAfD/BAD pour renforcer le Secrétariat de la CLCPRO à Alger ;
 - Exécution des recommandations des Réunions de la CLCPRO et du Programme EMPRES-RO tenues en 2005 et 2006 et publication des rapports de ces réunions;
 - Contribution à l'Atelier régional de formation sur les images satellitaires et *eLocust2* tenu en juillet 2006 à Agadir, Maroc ;
 - Contribution à l'organisation de visites/formation de plusieurs cadres et techniciens des pays de la ligne de front dans d'autres pays de la RO ;
 - Préparation des documents de travail de la 3^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO et contribution à son organisation.
- 15 Concernant le suivi des 42 recommandations (annexe II) adoptées par la 3^{ème} Session de la CLCPRO, le Secrétariat a informé l'assistance que onze d'entre-elles n'ont pu être réalisées jusqu'à présent, tout en précisant que le bilan du suivi d'exécution devrait être présenté à la prochaine Session de la CLCPRO qui aura lieu dans six mois, en juin 2007. Elles concernent essentiellement les prospections conjointes entre des pays de la Région occidentale et de la Région centrale, la création d'un Fonds d'urgence national dans les pays, la collaboration avec le CIHEAM, la création d'une station régionale de recherche et l'organisation d'une rencontre scientifique en Algérie, l'élaboration d'un règlement financier de la Commission, et la création d'un poste NPO au Niger.
- 16 La présentation des principales décisions et recommandations de la 3^{ème} Session de la CLCPRO aux responsables de la FAO a été faite en janvier 2006 par la présidence de la Commission. Les Responsables de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) ont assuré les représentants de la CLCPRO de leur soutien permanent et de leur satisfaction quant au fonctionnement de la Commission et de son Secrétariat. Ils ont cependant souligné que le manque de fonds constitue en ce moment une contrainte pour la FAO.
- 17 Les responsables de la FAO ont rappelé que l'appui des pays d'Afrique du nord à leurs voisins du Sahel pendant la crise n'a pas d'équivalent dans le passé et devrait se poursuivre. Les pays devraient être plus dynamiques pendant les périodes de rémission dans l'objectif de renforcer davantage et de façon durable les Unités nationales de lutte

³ EMPRES-RO : *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases in the Western Region* / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes dans la Région occidentale

antiacridienne et en particulier celles des pays de la ligne de front. Ils ne ménageront aucun effort pour mettre en œuvre rapidement le programme EMPRES-RO.

- 18 La mise en œuvre du Plan d'opération 2006 du programme EMPRES-RO a débuté par les missions effectuées par la Coordination régionale en avril-mai 2006, successivement au Niger, en Mauritanie et au Mali (une mission similaire était prévue au Tchad mais n'a pu être réalisée en raison de l'insécurité). L'objectif global de ces missions était de sensibiliser davantage les responsables nationaux et les partenaires au développement à la nécessité de réussir la lutte préventive contre le criquet pèlerin au niveaux national et régional et aux dispositions à prendre pour atteindre cet objectif. A noter que la collaboration avec la Banque mondiale se renforce de plus en plus pour une mise en œuvre harmonisée des programmes.
- 19 L'élévation du statut juridique du CLAA de Mauritanie, devenu CNLA, au rang d'Etablissement public, et la création du Centre national de lutte contre le criquet pèlerin (CNLCP) au Mali constituent deux événements marquants de l'année 2006 qui auront un impact capital dans la mise en place d'une stratégie durable de la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale. Ces deux événements confortent la politique régionale adoptée par la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO dans le domaine institutionnel et sont le fruit d'efforts considérables fournis sur les plans nationaux et au niveau régional.
- 20 La coopération entre la Région occidentale et la Région centrale, tant au niveau des deux Commissions que du programme EMPRES, s'améliore et se renforce d'année en année. Des échanges entre les deux régions, de stagiaires lors des formations, et d'experts, ont été réalisés pendant la période considérée et d'autres sont programmés pour les prochains mois.
- 21 Au terme des discussions, les participants ont félicité le Secrétariat pour la qualité des documents présentés et celle de l'exposé. Ils ont également apprécié le taux de réalisation de 75% des recommandations de la 3^{ème} Session de la Commission. Pour celles non réalisées, des éclaircissements ont été fournis à l'assistance. Le Comité recommande :
 - ***Que les efforts soient poursuivis par le Secrétariat en vue d'organiser la Réunion ministérielle des pays de la CLCPRO sur la lutte préventive ;***
 - ***Que les représentants des pays sensibilisent davantage les Ministres de leur pays pour faciliter la tenue de cette réunion en 2007 ;***
 - ***La création d'une unité nationale de lutte antiacridienne autonome au Niger et au Tchad.***

4. Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale 2006

- 22 Le Secrétariat a présenté la situation acridienne dans la région (détails en annexe III). Il a d'abord précisé que les conditions écologiques durant la période de reproduction estivale étaient globalement proches de la normale. Des pluies modérées à importantes sont tombées dans la plupart des zones de reproduction estivale où les conditions écologiques étaient favorables à la reproduction. Suite au retrait du Front intertropical (FIT) plus précoce que d'habitude, seules des pluies faibles ont concerné en octobre certaines zones de reproduction mais globalement les conditions écologiques devenaient de plus en plus défavorables.
- 23 Concernant la mise en œuvre des plans d'action pour la période estivale, il a rappelé que la FAO et la CLCPRO ont pris toutes les dispositions nécessaires pour que les pays

de la ligne de front réalisent le plan d'action arrêté lors de la 4^{ème} Réunion des chargés de liaison d'EMPRES-RO tenue en février 2006 à Alger.

- 24 Au sujet des populations acridiennes, la situation est également restée proche de la normale, exception faite des regroupements survenus en octobre dans le centre-ouest mauritanien et le Sahara occidental, où des groupes plus ou moins importants d'ailés matures ont été repérés et traités. Certains ont pu pondre et les éclosions qui s'en sont suivies ont donné naissance à des taches larvaires de petite taille (quelques dizaines/centaines de m²) qui ont été rapidement traitées malgré leur très large dispersion sur le plan spatial. Le total des superficies traitées dans la Région occidentale est de 12 600 ha (Algérie : 4 538 ha ; Libye : 2 256 ; Maroc : 1 500 ha ; Mauritanie : 2 600 ha et Niger : 1 706 ha).
- 25 Un complément d'information a été apporté par le fonctionnaire acridologue du siège de la FAO sur la situation acridienne dans les régions centrale et orientale. Seuls quelques ailés solitaires y ont été observés et la situation est globalement calme.
- 26 Au terme de la discussion sur ce point, le Comité s'est félicité des efforts fournis par les pays concernés dans le suivi de l'évolution de la situation acridienne et pour les actions entreprises pour éviter une nouvelle recrudescence. Il a toutefois exprimé son inquiétude quant à la non réalisation des prospections dans certaines régions notamment au Niger et au Mali pour des raisons d'insécurité. Par conséquent, le Comité :
- ***Demande à tous les pays de maintenir la vigilance quant à la réalisation des prospections.***
- 27 L'importance de l'échange des visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes a été soulignée. A cet égard, le Comité :
- ***Encourage des visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, et invite ces pays à les financer sur leurs fonds propres ;***
 - ***Propose à la Commission d'examiner la possibilité de financer les visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, sur son Fonds fiduciaire pour des cas d'urgence et invite la FAO à y contribuer si besoin.***
- 28 La terminologie des appellations géographiques de certaines régions de la Mauritanie a été soulevée, notamment la désignation de la région de l'Inchiri comme faisant partie du nord-ouest du pays. Le Comité :
- ***Invite la Mauritanie à préciser les appellations géographiques dans les cartes de signalisation incluses dans les bulletins périodiques.***

5. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005

- 29 Dans sa présentation, le Secrétariat a rappelé que l'objectif de cette mission d'évaluation multilatérale indépendante, mise en place par la FAO et les donateurs, était d'évaluer les actions menées par les différents acteurs au cours de la campagne 2003-2005 et de proposer des améliorations pour la gestion de futures campagnes. Seize recommandations et sous-recommandations établies par cette mission d'évaluation concernent directement la CLCPRO ou les Commissions de façon globale. Ces recommandations sont présentées en annexe IV ainsi que leur analyse réalisée par le

groupe de travail constitué lors de la 38^{ème} Session du DLCC, le MERWOG (*Multilateral Evaluation Report Working Group*).

- 30 Un complément d'information a été apporté par le représentant du siège de la FAO relatif à la tenue d'une réunion du Comité de pilotage de la mission d'évaluation prévue en mai 2007 à Rome en vue de planifier l'exécution des recommandations.
- 31 La recommandation 22, relative à la révision du rôle et des responsabilités de la CLCPRO, a été particulièrement discutée. Les participants ont alors désigné un groupe de travail qui s'est réuni en marge de la réunion pour examiner cette question de façon plus approfondie et proposer au Comité des recommandations y relatives. Le groupe a formulé les propositions ci-après :
- établir les besoins complémentaires des pays de la ligne du front pour renforcer leurs structures nationales à travers l'appui technique et matériel des pays d'invasion ;
 - soumettre ces besoins aux pays d'invasion pour qu'ils contribuent aux efforts de lutte entrepris par les pays de la ligne de front ;
 - saisir l'occasion de la tenue de la réunion des Ministres sur la lutte préventive pour officialiser cet appui à moyen et long termes sous l'égide de la CLCPRO.

Le Comité :

- **Adopte les propositions du groupe de travail relatives à la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005 et demande, aussi bien au Secrétariat de la CLCPRO qu'aux responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO, de ne ménager aucun effort pour faciliter la mise en place de ces actions.**

- 32 Par ailleurs, le Comité s'est félicité de l'excellent élan de solidarité qui a marqué la campagne de lutte 2003-2005 et a fortement contribué à contenir la recrudescence acridienne. Le Comité :

- **Demande à ce que, à l'avenir, tous les appuis intra-régionaux aux activités de lutte antiacridienne soient coordonnés par le Secrétariat de la CLCPRO.**

6. Formation et recherche

- 33 Le Secrétariat a présenté les activités de formation réalisées dans la Région occidentale. Il a informé les participants que la bourse de formation doctorale attribuée à M. Abdallahi Ould Babah (Mauritanie) a pris fin en octobre 2005. L'octroi de la bourse pour 2007 doit revenir à la Tunisie conformément à la recommandation n°20 de la 31^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPANO (27-31 mai 2002) dont le rapport a été adopté par la 24^{ème} Session de cette Commission (Alger, 7-8 juin 2003). Un point détaillé sur la formation et la recherche est présenté en annexe V.

- 34 Le Secrétariat a proposé d'étudier la possibilité de l'affectation, à l'avenir, d'une telle bourse à des formations de 3^{ème} cycle d'ingénieur ce qui permettrait, en raison du coût plus faible, d'assurer la formation de plusieurs personnes au lieu d'une seule.

Le Comité :

- **Recommande d'assurer deux types de formation de long et moyen termes (Doctorat, 3^{ème} cycle d'ingénieur et Master en acridologie) et d'en assurer les financements si les fonds de la Commission ou d'autres sources le permettent.**

- 35 Par ailleurs, le Secrétariat a rappelé que l'étudiant nigérien M. Abdou Mamadou, bénéficiant d'une bourse du DLCC attribuée à la Région occidentale devrait soutenir sa thèse mi-2007.

- 36 Conformément au plan d'opération 2007 élaboré lors de la 5^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO, une formation régionale de maîtres-formateurs pour les pays d'Afrique du nord-ouest a été planifiée en avril-mai 2007 avec un financement du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Le Comité recommande, en cas de non mobilisation à temps des fonds requis :
- ***De financer l'organisation de l'atelier régional de formation des maîtres-formateurs pour les pays d'Afrique du nord sur les fonds de la Commission.***
- 37 Le représentant du Maroc a rappelé le démarrage de la formation de 3^{ème} cycle d'ingénieur, spécialité « acridologie », à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II à Agadir. Quatre étudiants (un malien, un sénégalais et deux marocains) suivent actuellement cette formation et l'Agence marocaine pour la coopération internationale (AMCI) octroie des bourses pour les pays d'Afrique de l'ouest. Les frais d'inscription et de formation sont pris en charge par le Maroc, ce qui constitue une contribution substantielle de ce pays au programme EMPRES. Pour consolider ces formations, il propose la prise en charge de certains conférenciers étrangers par la Commission.
- 38 En matière de recherche, le Secrétariat de la Commission a souligné qu'aucun projet de recherche ne lui a été présenté pour financement malgré les recommandations formulées lors des précédentes réunions du Comité exécutif et des sessions de la Commission. Au terme d'une discussion sur les causes de cette absence de propositions, attribuée surtout à l'insuffisance des montants réservés à cette activité (15 000 \$ EU), le Comité recommande :
- ***D'augmenter le montant réservé à la recherche acridienne à hauteur de 25 000 \$ EU par an.***
 - ***De financer les activités de recherche entreprises dans le domaine de l'acridologie par les étudiants de 3^{ème} cycle d'ingénieur dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude.***

7. Aperçu sur l'état des contributions au Fonds fiduciaire de la CLCPRO

- 39 Ce point n'ayant été inclus dans l'ordre du jour qu'au début de la réunion, le Secrétariat a présenté la situation des contributions dont il disposait, celle arrêtée au 8 février 2006 (annexe VI). Le Comité, constatant le retard des cotisations de certains pays :
- ***Remercie les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent les autres à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.***

8. Divers : réforme des véhicules des EIRO de la CLCPRO mis à disposition de la Mauritanie

- 40 Le représentant de la Mauritanie a soulevé la question de la réforme des véhicules des EIRO, vieux de 18 ans. Le Comité :
- ***Donne son accord pour la mise à la réforme des véhicules des EIRO de la CLCPRO et charge le Secrétariat de la Commission de sa mise en œuvre ;***
 - ***Invite préalablement les responsables du CNLA de Mauritanie à transmettre au Secrétariat les spécifications techniques des véhicules des EIRO de la CLCPRO pour lui permettre d'engager la procédure administrative de réforme auprès de la FAO/siège.***

9. Date et lieu de la prochaine réunion

- 41 La 4^{ème} Réunion du Comité exécutif aura lieu à Bamako, au Mali, juste avant la tenue de la 4^{ème} Session de la CLCPRO. Les dates précises de ces deux réunions, qui auront lieu en juin 2007, seront arrêtées de façon conjointe entre le pays hôte, le siège de la FAO et le Secrétariat de la Commission.

10. Adoption du rapport

- 42 Le rapport de la 3^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO est adopté à l'unanimité.

11. Clôture de la réunion

Le Président a clos la 3^{ème} réunion du Comité exécutif à 17 heures en remerciant les participants de leurs contributions.

Annexes

Annexe I - Rapport sur les activités du Secrétariat entre juillet 2005 et novembre 2006	19
Annexe II - Suivi des recommandations de la 3 ^{ème} Session de la CLCPRO – Tripoli,	
.....Libye, 12-16 juin 2005	25
Annexe III - Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale	
..... 2006	30
Annexe IV - Analyse des recommandations de la mission d'évaluation indépendante.....	
..... de la campagne 2003-2005	38
Annexe V - Formation et recherche	47
Annexe VI - Fonds fiduciaire de la Commission.....	49
Annexe VII - Liste des participants	50

Annexe I - Rapport sur les activités du Secrétariat entre juillet 2005 et novembre 2006

Document préparé par Thami Ben Halima

1- Introduction

Depuis la 3^{ème} Session de la CLCPRO, organisée à Tripoli, Libye, du 12 au 16 juin 2005, les activités du Secrétariat de la Commission se sont concentrées essentiellement sur la mise en œuvre de la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la Région Occidentale.

Le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO*, les Chargés de liaison et la FAO siège ont collaboré étroitement pendant la crise afin d'harmoniser les équipements à acquérir dans le cadre de l'urgence (véhicules, matériels de prospection, de traitement et de campement...) en vue de leur utilisation ultérieure (après la crise) pour renforcer les Unités nationales de lutte antiacridienne et leur dispositif de lutte préventive.

Concernant le financement du Programme EMPRES en Région Occidentale, le deuxième semestre de 2005 a été marqué par la satisfaction de toutes les conditionnalités du Don de la BAD. Le premier décaissement est parvenu à la FAO le 22 novembre 2005, date à partir de laquelle le lancement du projet est considéré comme effectif. Elle a été marquée aussi par l'engagement de la Banque Mondiale à harmoniser les activités de son projet AELP (prêt attribué à 7 pays du Sahel) avec celles planifiées dans le cadre du Programme EMPRES-RO.

2- Bilan des activités du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO

Les principales activités réalisées pendant la période considérée peuvent être résumées comme suit:

- Finalisation i) de l'Accord confiant à la FAO la gestion du projet BAD d'appui au Programme EMPRES-RO et ii) des termes de mandat du Comité de pilotage de ce programme. Ces deux documents ont été approuvés par les pays concernés (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et par la BAD puis signés en septembre 2005 par les quatre pays bénéficiaires précités et la FAO.
- Discussions avec plusieurs bailleurs de fonds potentiels du programme EMPRES en Région Occidentale, notamment la BAD, la BM, la France, la BID et l'Union Africaine.
- Participation, au sein de la délégation accompagnant le Directeur général de la FAO, au Sommet de l'Union Africaine, organisé à Sirte en Libye les 4 et 5 juillet 2005 ;
- Le renforcement institutionnel de la Coordination du programme EMPRES dans la Région Occidentale par la création d'un Bureau sous-régional CLCPRO/EMPRES à Dakar et le transfert dans ce bureau, à partir de fin décembre 2005, de M. Christian Pantenius, ex-Coordonnateur d'EMPRES en Région Centrale. Suite aux recommandations des réunions EMPRES-RO de début 2006, et après évaluation par la FAO, M. Pantenius a rejoint en octobre 2006 le Groupe Acridiens à Rome. Le Bureau de Dakar sera fermé à terme.
- Organisation, dans les pays de la LF et au Sénégal, d'une mission d'évaluation des moyens d'intervention actuellement disponibles (inventaire physique) pouvant servir pour la lutte préventive au cours des prochaines années. Cette mission a été réalisée convenablement en décembre 2005-janvier 2006 par M. Mohamed Lemine, NPO EMPRES-RO, et M. Saïd Lagnaoui, consultant international. Elle a abouti à l'élaboration

* Le Secrétariat de la CLCPRO (Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale), basé à Alger, est également chargé de la Coordination du Programme EMPRES dans cette même région. Pour assurer cette coordination, il est appuyé par: Lemine Ould Ahmedou, NPO EMPRES en Mauritanie, Laetitia Lienart, Chargé de Programme à AGPP Rome, Annie Monard, Acridologue à AGPP Rome, et, depuis 2006, Christian Pantenius, Fonctionnaire Principal à Dakar.

d'un état détaillé des équipements que les Ministères chargés de la LAA au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Sénégal ont dûment signé, s'engageant ainsi formellement, à affecter ces équipements de façon exclusive à la lutte préventive contre le criquet pèlerin.

- Contribution aux travaux de la Mission d'évaluation indépendante de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005 (à Rome, novembre 2005, et à Alger, janvier 2006) et participation à la réunion du Comité de pilotage spécifique à cette évaluation (14/11/2005 à Rome).
- Constitution du Comité de Pilotage du Programme EMPRES-RO et désignation par la voie officielle des membres qui le composent.
- Participation à l'Atelier Régional pour le développement d'une stratégie afin d'éviter la constitution de stocks des pesticides obsolètes, tenu du 15 au 18 mai 2006 à Bamako au Mali.
- Participation à la 25^{ème} Session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC), du 26/5 au 2/6/2006 à Doha, Qatar, et présentation d'un exposé détaillé sur les activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO.
- Préparation, annonce de vacation et sélection (AGPP et Secrétariat) des candidats aux postes P4 (Fonctionnaire Acridologue) et P3 (Fonctionnaire chargé du suivi-évaluation) financés par le Projet FAfD/BAD et devant renforcer le Secrétariat de la CLCPRO à Alger.
- Finalisation du Logo et de la Page Web de la CLCPRO conformément aux recommandations de la 3^{ème} Session de la CLCPRO.
- Exécution des recommandations des Réunions de la CLCPRO et du Programme EMPRES-RO tenues en 2005 et 2006 et publication des rapports de ces réunions.
- Contribution à l'Atelier régional de formation sur les images satellitaires et eLocust2 tenu en juillet 2006 à Agadir, Maroc.
- Contribution à l'organisation de visites/formation de plusieurs cadres et techniciens des pays de la LF dans d'autres pays de la RO.
- Préparation des documents de travail de la 3^{ème} Réunion du C. ex. de la CLCPRO et contribution à son organisation.

3. Suivi des recommandations de la 3^{ème} Session de la CLCPRO

Le tableau ci-dessous relate le suivi des 42 les recommandations adoptées par la 3^{ème} Session de la CLCPRO, tenue en juin 2005 à Tripoli, Libye. Onze d'entre-elles n'ont pu être réalisées jusqu'à présent (à noter que la prochaine Session de la CLCPRO n'aura lieu que dans six mois, en juin 2007). Ce sont:

- R-4:** Prospection conjointes entre des pays de la Région Occidentale et d'autres de la Région Centrale: *Aucune demande dans ce sens n'a été initié par les pays.*
- R-8:**
- Fonds d'urgence international : *Principe de sa création adopté par la 38^{ème} Session du DLCC;*
 - Fonds d'urgence national : *Aucune création nouvelle par les pays*
- R-13:** Demande à la FAO de créer un poste NPO au Niger: *Pas de fonds*
- R-17 et R-24:** Coopération avec le CIHEAM: *Aucune action entreprise par le Secrétariat*

ou par le CIHEAM

- R-21:** Soumission par les pays de projets de recherche au Secrétariat: *Aucun projet soumis*
- R-22 et R-27:** Recherche opérationnelles dans les aires d'habitat du criquet pèlerin et recherche sur les champs magnétiques: *Aucune action entreprise*
- R-25:** Organiser une rencontre scientifique en Algérie: *De nombreux contacts et messages adressés par le Secrétariat au Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement Rural sont restés sans suite.*
- R-26:** Demande à la FAO de créer des stations de recherche: *Pas de fonds*
- R-31:** Elaboration d'un règlement financier de la Commission: *Peu de contacts réalisés à ce sujet. A suivre*

4. Missions du Secrétaire de la CLCPRO entre juillet 2005 et novembre 2006

Le tableau ci-dessous montre les différentes missions réalisées pour la période concernée et leur objet. Chacune des missions a fait l'objet d'un rapport.

LIEU	DATES	OBJET
Sirte, Libye	30/06-06/07/2005	Accompagner le DG FAO au Sommet de l'Union Africaine
Rome, Italie	04-17/09/2005	Participation Réunion démarrage EMPRES-RO Discussions avec la France et la Banque Mondiale (projets d'urgence & EMPRES-RO)
Rome, Italie	13-19/11/2005	Participation travaux Mission d'évaluation indépendante de la campagne LAA 2003-2005 et Réunion du Comité de pilotage
Sana'a (Yémen)	09-17/12/2005	Participation à la 13 ^{ème} Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RC
Tunis, (Tunisie)	09-11/02/2006	Discussion avec la BAD Projet d'appui programme EMPRES-RO après réception par la FAO du premier décaissement en novembre 2005
Rome, (Italie)	09-13/04/2006	Participation à la réunion sur la stratégie de la FAO visant à éviter la constitution de stocks de pesticides obsolètes
Niamey, (Niger) Nouakchott, (Mauritanie)	24/04-01/05/2006 02/05-08/05/2006	Participation à la mission de lancement effectif du Programme EMPRES-RO
Bamako, (Mali)	10/05-20/05/2006	Participation l'Atelier Régional sur la gestion des pesticides obsolètes BAD/FAO et lancement effectif du programme EMPRES-RO au Mali
Doha, (Qatar)	26/05-02/06/2006	Participation à la 25 ^{ème} Session de la CRC
Rome, (Italie)	19-24/06/2006	Participation à la réunion préparatoire de l'Atelier sur les biopesticides pour la lutte contre le criquet pèlerin qui aura lieu à Dakar en février 2007

Rome, (Italie)	10-21/09/2006	Participation à la 38 ^{ème} Session du DLCC. Participation à la réunion du Comité de pilotage du projet FAO/FIDA, GCP/INT/964/IFA
Nouakchott, (Mauritanie)	4-15/11/2006	Evaluation situation acridienne et suivi de la mise en œuvre EMPRES-RO

5. Présentation des décisions et recommandations de la 3^{ème} Session de la CLCPRO aux Responsables de la FAO

Conformément aux clauses de l'Accord de création de la CLCPRO, M. Khalifa El Hammali, Président de cette Commission, accompagné du Secrétaire exécutif, devait présenter aux responsables du Département Agriculture de la FAO les décisions et recommandations de la 3^{ème} Session de la CLCPRO, tenue à Tripoli, Libye, du 12 au 16 juin 2005. Cependant, en venant de Tripoli à Rome, M. El Hammali est tombé malade à Paris et n'a pu rejoindre Rome. MM. Faraj Karra et Khaled Gadgoud, responsables techniques de la lutte antiacridienne en Libye, ont remplacé le Président de la Commission pour accomplir la tâche précitée. Ils ont rencontré successivement, et en présence du Secrétaire de la Commission, MM. Elliott et Van Der Graaff le 23 janvier et M. Solh le 24. Ils ont rappelé au cours de ces rencontres les principaux points ci-après :

- Approbation à l'unanimité de l'adhésion du Burkina Faso à la CLCPRO, qui en devient le 10^{ème} membre;
- Création d'un "Fonds d'urgence international pour le criquet pèlerin" au sein de la FAO ainsi qu'un "Fonds national" dans chacun des pays de la CLCPRO;
- Encouragement de la formation en acridologie à tous les niveaux;
- Formation des équipes d'intervention contre le criquet pèlerin pour les rendre plus professionnelles et organisation d'une formation de formateurs en Afrique du Nord-Ouest;
- Invitation des pays de la ligne de front à renforcer les Unités nationales de lutte antiacridienne et à leur accorder une autonomie financière et administrative;
- Demande à la FAO d'étudier la possibilité de créer un poste NPO au Niger;
- Suivi régulier de la situation et de la gestion des stocks de pesticides dans chaque pays de la région pour éviter leur accumulation et la pollution de l'environnement;
- Développement des recherches et demande, à nouveau, à la FAO de créer des stations de recherche dans les zones de reproduction du criquet pèlerin et de renforcer la Station d'Akjoujt en Mauritanie. Poursuite des recherches sur les méthodes de lutte alternatives;
- Organisation d'une rencontre scientifique en Algérie en fin 2006;
- Maintien de la solidarité régionale pendant la rémission.

Par ailleurs, ils ont informé les responsables du siège que "le Secrétariat de la CLCPRO a fait un excellent travail avec des moyens limités". Aussi, ont-il insisté sur la nécessité de renforcer le secrétariat de la CLCPRO.

Ils ont remercié la FAO pour son soutien très important à la Région Occidentale pendant l'invasion et pour son appui permanent à la CLCPRO et à ses Etats membres.

Enfin, ils ont présenté le logo de la CLCPRO, adopté au cours de la 3^{ème} Session, à MM. Van Der Graaff et Solh qui l'ont apprécié et approuvé.

Au terme des discussions, les Responsables d'AGP rencontrés ont relevé et souligné les points suivants:

- Les soucis des représentants du Président de la CLCPRO sont partagés par la FAO, mais le manque de fonds constitue en ce moment une contrainte, le budget régulier

- de la FAO ayant été réduit de façon substantielle pour le biennium 2006-2007;
- L'appui des pays d'Afrique du Nord à leurs voisins du Sahel pendant la crise était très important et n'a pas d'équivalent dans le passé. C'est un réel et énorme développement dans la responsabilisation commune vis-à-vis du problème acridien;
- Cette solidarité devrait se poursuivre et les pays devraient être plus dynamiques pendant la période de rémission dans l'objectif de renforcer davantage et de façon durable les Unités nationales de lutte antiacridienne et en particulier celles des pays de la ligne de front;
- La 3^{ème} Session de la CLCPRO était un grand succès;
- Le Secrétariat de la Commission réalise un très bon travail;
- La FAO ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre rapidement le programme EMPRES en Région Occidentale pour lequel les moyens financiers sont d'ailleurs disponibles.

6. Démarrage effectif du Programme EMPRES-RO

Il est à rappeler que l'extension du programme EMPRES à la Région occidentale a été décidée par la FAO en 1997. Mais, faute de moyens financiers, il n'a pu être mis en œuvre. De ce fait, et après réception par la FAO fin novembre 2005 du premier décaissement (2,7 millions de dollars E.-U.) du projet FAfD/BAD, le démarrage effectif du programme EMPRES-RO n'a eu lieu qu'en 2006.

Préalablement, une Réunion de préparation de cette importante étape du Programme a été organisée à Rome du 4 au 17/9/2005. Les principaux points qui y ont été traités et qui ont constitué la charpente des travaux de la 4^{ème} Réunion des Chargés de liaison d'EMPRES-RO, organisée à Alger, Algérie, du 25/2 au 01/3/2006, sont comme suit:

- la réactualisation des dispositifs et du calendrier d'intervention annuels (prospection et lutte, coordination,...) dans chacun des 4 pays de la ligne de front (LF): Mali, Mauritanie, Niger et Tchad;
- la révision de l'estimation financière des activités;
- l'élaboration d'un chronogramme des actions à prendre à court et moyen termes;
- les questions environnementales;
- la manière dont le projet FAfD/BAD devrait être révisé pour tenir compte des réalisations faites pendant l'urgence;
- la révision du Schéma de planification de la phase I (2006-2009) et du Plan d'opération pour l'année 2006.

Immédiatement après, cette réunion a été suivie, du 04 au 06 mars 2006, également à Alger, de la 1^{ère} Réunion du Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO à laquelle ont participé tous les membres de ce Comité, à savoir: les neuf pays concernés, les représentants des Chambres d'Agriculture des pays de la LF, les principaux bailleurs de fonds contribuant au programme (BAD, BM et France), les institutions régionales et internationales (AGRHYMET, CERES-Locustox et CIRAD) et la FAO. Le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO assure le Secrétariat de ce Comité de pilotage. Le Schéma de planification de la phase I (2006-2009) et le Plan d'opération et le budget pour l'année 2006, revus et actualisés par la réunion des Chargés de liaison, ont été approuvés par le Comité de Pilotage.

Par la suite, une requête pour avis de non objection relative au projet FAfD a été envoyée en avril 2006 par la FAO siège (AGPP) à la BAD pour approbation des modifications minimales apportées au projet. Cette requête n'ayant été approuvée que début juillet, la mise en œuvre du programme EMPRES-RO en a été affectée.

Par ailleurs, il faut souligner l'important appui apporté par le Projet AELP (composante A et

C) de la BM aux pays du Sahel (7), notamment ceux de la LF. Cet appui est réalisé en harmonie avec le programme EMPRES-RO.

La mise en œuvre du Plan d'opération 2006 a débuté par les missions effectuées par la Coordination EMPRES en avril-mai 2006 successivement au Niger, en Mauritanie et au Mali (une mission similaire était prévue au Tchad mais n'a pu être réalisée en raison des questions de sécurité). L'objectif global de ces missions était de sensibiliser davantage les responsables nationaux et les partenaires au développement sur la nécessité de réussir la lutte préventive contre le criquet pèlerin au niveaux national et régional, la mise en place d'Unités Nationales de Lutte contre le criquet pèlerin autonomes (UNLCP) dans les pays membres de la CLCPRO, la prise en charge progressive des frais récurrents par les pays concernés, l'affectation des ressources humaines nécessaires aux UNLCP, l'affectation des équipements acquis lors de la campagne 2003-2005 à l'usage exclusif de la lutte contre le criquet pèlerin, et la réflexion, dès à présent, sur les mécanismes de durabilité de la lutte préventive.

Au terme de chacune de ces missions, un "Aide-mémoire" a été élaboré et transmis pour suivi aux partenaires concernés (annexe 3). Chaque "Aide-mémoire" constitue en fait un résumé des activités réalisées au cours de la mission et un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'opération 2006.

7. Coopération avec la Région centrale

La coopération entre la Région Occidentale et la Région Centrale, tant au niveau des deux Commissions que du programme EMPRES, s'améliore et se renforce d'année en année.

Des échanges entre les deux régions de stagiaires, lors des formations, et d'experts ont été réalisés pendant la période considérée et d'autres sont programmés pour les prochains mois.

8. Conclusion

Il faut tout d'abord signaler deux évènements qui auront un impact capital dans la mise en place d'une stratégie durable de la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la Région Occidentale. Ce sont 1) l'élévation du statut juridique du CLAA de Mauritanie en août 2006 au rang d'Etablissement public (à caractère administratif et financier) qui lui confère une autonomie totale et, 2) la création en octobre dernier du Centre National de Lutte Antiacridienne au Mali, établissement directement rattaché au cabinet du Ministre de l'Agriculture et disposant d'une autonomie de décision et d'action. Ces deux évènements confortent la politique régionale adoptée par la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO dans le domaine institutionnel et sont le fruit d'efforts considérables fournis tant sur le plan national que régional.

Concernant la stratégie de lutte préventive, il est évident que les pays de la ligne de front ne pourraient à eux seuls assurer la mise en œuvre et la durabilité de la lutte préventive contre le criquet pèlerin. Les activités annuelles devant être menées pour atteindre cet objectif devraient être réalisées avec l'appui constant des Etats membres de la CLCPRO pendant la période de rémission. Mieux encore, il serait souhaitable qu'un mécanisme de collaboration soit défini au niveau ministériel pour rendre cette collaboration "automatique" et pérenne. Il est souhaitable aussi que les bailleurs de fonds puissent accompagner durablement la réalisation de la lutte préventive.

Annexe II - Suivi des recommandations de la 3^{ème} Session de la CLCPRO – Tripoli, Libye, 12-16 juin 2005

Recommandations	Suivi
R-1: Adopter le rapport du Comité Exécutif avec les recommandations qui y sont formulées, à l'exception de celle relative à la création d'un fonds d'urgence pour l'achat de pesticides pour lequel 30 000 dollars E.-U. avaient été prévus.	➤ Rapport adopté et les 30.000 \$EU ont été affectés à d'autres rubriques
R-2: Tenir les réunions du Comité Exécutif immédiatement avant celles de la Commission lorsqu'elles sont organisées la même année.	➤ Cette recommandation s'appliquera à la prochaine Session prévue en juin 2007 à Bamako, Mali.
R-3: Adopter l'Accord de coopération entre la CLCPRO et la CRC.	➤ Accord adopté
R-4: Encourager les prospections conjointes entre les pays et demander aux Secrétariats des deux Commissions, Occidentale et Centrale, d'apporter tout appui à la coordination dans ce domaine.	➤ Aucune action n'a été initiée par les pays membres de l'une ou de l'autre commission.
R-5: Inviter les pays de la région à rester vigilants et à organiser des opérations de prospection et de lutte dans toutes les zones favorables à la reproduction et à la multiplication du criquet pèlerin.	➤ Tous les pays ont organisé des opérations de prospection/lutte en temps opportun et avec les moyens requis, ce qui a permis la maîtrise de la résurgence survenue en Mauritanie au cours de la période de reproduction estivale.
R-6: Intégrer les représentants des bailleurs de fonds dans les Comités de coordination de lutte antiacridienne instaurés dans chaque pays.	➤ La Mauritanie et le Mali ont tenu des réunions avec les partenaires au développement y compris les bailleurs de fonds.
R-7: Inviter les pays ayant bénéficié de dons à le faire savoir par tous les moyens d'information, y compris les médias.	➤ Des progrès notables ont été constatés dans ce domaine dans la majorité des pays bénéficiaires.
R-8: Insister sur la nécessité de créer un "Fonds d'urgence international pour le criquet pèlerin" au sein de la FAO ainsi qu'un "Fonds national" dans chaque pays.	➤ Le Secrétariat de la CLCPRO, n'a reçu aucune confirmation de la création nouvelle d'un tel fonds dans les pays. ➤ La 38 ^{ème} Session du DLCC a adopté le principe de création d'un FUI.
R-9: Compléter la formation des équipes d'intervention contre le criquet pèlerin pour les rendre plus professionnelles.	➤ Des cycles de formation ont été organisés dans tous pays différents de la Région. ➤ Renforcement en moyens humains UNLCP.

Recommandations	Suivi
R10: Suivre régulièrement la situation et la gestion des stocks de pesticides dans chaque pays pour éviter leur accumulation et la pollution de l'environnement.	➤ L'Atelier tenu en mai à Bamako a traité de tous les aspects inhérents à la gestion des pesticides au niveau de tous les pays de la Région Occidentale.
R-11: Activer la signature de l'Accord confiant à la FAO la gestion du projet BAD.	➤ Accord signé en septembre 2005
R-12: Inviter les pays de la ligne de front à renforcer les Centres nationaux ou les Unités nationales chargés de la lutte antiacridienne et à leur accorder une autonomie financière et administrative.	➤ Création par décret présidentiel de CNLAA Mauritanie en août et CNLA Mali en octobre 2006
R13: Inviter la FAO à étudier la possibilité de créer un poste NPO au Niger.	➤ D'après le chef de service de protection des plantes, la FAO bien que d'accord avec cette recommandation, ne dispose pas des ressources financières requises pour sa mise en œuvre.
R14: Editer un bulletin sur le programme EMPRES et l'insérer dans le site Web de la Commission.	➤ En cours de réalisation. ➤ Sera prêt dès hébergement page Web de la commission.
R-15: Fournir la fiche de prospection/lutte de la Région Occidentale aux pays participant en qualité d'observateurs.	➤ Recommandation réalisée au terme de la 3 ^{ème} Session.
R-16: Encourager la formation en acridologie à tous les niveaux, y compris pour les cadres et techniciens sur une durée de 3 à 6 mois au profit des cinq pays participant à la Session à titre d'observateurs.	➤ Un 3 ^{ème} cycle a été mis en place en septembre 2006 à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Agadir. Deux étudiants étrangers, un malien et un sénégalais, et deux autres marocains, y seront inscrits pour le cycle 2006-2008.
R-17: Bénéficier de l'expérience du CIHEAM en établissant un partenariat avec cette Institution.	➤ Aucune action n'a été entreprise.
R-18: Poursuivre l'échange de visites d'experts entre les pays de la région.	➤ Plusieurs visites de techniciens des pays du Sahel ont été organisées en Algérie, Maroc et Mauritanie.
R-19: Organiser une formation de formateurs similaires à celle initiée à Niamey (Niger).	➤ Elle sera réalisée pour les pays l'Afrique du Nord-Ouest au cours du premier semestre 2007.
R-20: Inviter les pays, les institutions et les organisations internationales à financer les recherches sur le criquet pèlerin.	➤ Plusieurs donateurs, notamment les Pays-Bas et la Norvège invités par le Secrétariat de la CLCPRO à contribuer au financement des recherches ont exprimé leur disponibilité.

Recommandations	Suivi
R-21: Inviter les chercheurs des Etats membres à proposer rapidement des projets de recherche au Secrétariat de la Commission.	➤ Aucun projet de recherche n'a été présenté au Secrétariat.
R-22: Réaliser des recherches opérationnelles dans les aires d'habitat du criquet pèlerin.	➤ Voir suivi recommandation précédente.
R-23: Poursuivre les recherches sur les méthodes de lutte alternatives.	➤ Essai GM réalisé en Mauritanie du 02 au 12 Novembre 2006. D'autres essais sont prévus avec GM et IGR (Dérégulateur de croissance).
R-24: Œuvrer pour coordonner avec le CIHEAM le développement de recherches dans les domaines d'intérêt mutuel.	➤ Aucune action prise.
R-25: Organiser une rencontre scientifique en Algérie en fin 2006.	➤ Non réalisée. ➤ Pas de réponse aux messages envoyés par le Secrétariat au MADR en avril et juin 2006.
R-26: Demander à nouveau à la FAO de créer des stations de recherche dans les zones de reproduction du criquet pèlerin et de renforcer la Station d'Akjoujt en Mauritanie.	➤ Aucune action prise par la FAO qui se trouve, en plus, confrontée à des difficultés financières
R-27: Etudier la possibilité de développer des recherches sur l'utilisation des champs magnétiques en lutte antiacridienne.	➤ Aucune action prise.
R-28: Approuver les comptes annuels de 2003 et 2004, ainsi que les programmes de travail et de budget pour le biennium 2005-2006 en y apportant quelques modifications.	➤ Les comptes ont été approuvés.
R-29: Remercier les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et inviter les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.	➤ Algérie, Mali et Sénégal sont à jour ➤ Versement par le Maroc de tous les arriérés et même pour les quelques années à venir ➤ Autres pays invités à faire un effort supplémentaire.
R-30: Reporter l'acquisition d'un véhicule tout terrain par an (30 000 \$EU) au delà de 2007; cette question sera examinée à nouveau lors de la 4 ^{ème} Session de la Commission.	➤ Recommandations suivie.
R-31: Etudier la possibilité d'élaborer un Règlement financier de la Commission en collaboration avec la FAO.	➤ Recommandation non encore réalisée.

Recommandations	Suivi
R-32: Demander à la FAO de procéder à la correction du prélèvement de 2 521 \$ E.-U. effectué sur le budget de 2003 et relatif à l'organisation de la deuxième Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO.	➤ Correction faite.
R-33: Allouer un montant de 60 000 \$ E.-U. pour couvrir une partie des dépenses inhérentes à l'organisation de la rencontre scientifique sur les recherches dans le domaine acridien, prévue fin 2006, et la recherche de ressources financières complémentaires.	➤ Montant réservé dans le budget 2006 mais la rencontre n'a pas eu lieu.
R-34: Autoriser le Secrétariat de la Commission à opérer, dans les situations d'urgence, des transferts de fonds d'une rubrique à l'autre après avoir consulté et obtenu l'accord du Président de la Commission et d'en informer les Etats membres.	➤ Aucun besoin ne s'est fait sentir.
R-35: Les délégués de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie s'engagent à faire parvenir au Directeur général de la FAO l'instrument de retrait officiel de leur pays de la CLCPANO dans les plus brefs délais.	➤ La Mauritanie l'a formulé: ce 3 ^{ème} retrait, après ceux de l'Algérie et de la Libye, suffit pour proclamer caduc l'accord de création de la CLCPANO.
R-36: Adoptent le Logo sous réserve d'ajouter l'acronyme de la CLCPRO de façon claire et équilibrée en dessous de la larve.	➤ Acronyme CLCPRO ajouté au logo.
R-37: Adoptent la page Web de la CLCPRO tout en demandant au Secrétariat de la Commission d'y apporter les suggestions demandées.	➤ Toutes les suggestions ont été prises en compte.
R-38: Décident à l'unanimité l'adhésion officielle du Burkina Faso à la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région Occidentale.	➤ Le bureau légal de la FAO en a été saisi et en a informé le Secrétariat Général des Nations Unies.
R-39: Fixent le montant de la contribution du Burkina Faso au Fonds fiduciaire de la Commission à 12 000 \$ E.-U. par an.	➤ Le montant de la contribution a été transmis aux services financiers de la FAO et intégré à compter de janvier 2006 dans le tableau des contributions des pays de la CLCPRO.
R-40 : Les délégués des Etats ont convenu de se conformer à l'application des accords en vigueur.	➤ Recommandation suivie.

Recommandations	Suivi
R-41: A l'aimable invitation du délégué du Mali, la 4 ^{ème} Session de la Commission (et la 4 ^{mè} Réunion de son Comité exécutif) se tiendra au Mali au mois de juin 2007	➤ La 4 ^{ème} Session se tiendra comme prévu au Mali en juin 2007.
R-42: Au cas ou aucun Etat membre ne se proposera pour accueillir la 3 ^{ème} Réunion du Comité Exécutif, cette Réunion se tiendra au siège du Secrétariat de la Commission en Algérie en avril 2006.	➤ Suite à l'aimable invitation du Gouvernement mauritanien, la réunion se tient à Nouakchott.

Annexe III - Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale 2006

Région occidentale

Les conditions écologiques durant la période de reproduction estivale étaient globalement proches de la normale. Des pluies importantes à modérées sont tombées dans la plupart des zones de reproduction estivale où les conditions écologiques étaient favorables à la reproduction. Certaines régions, comme des parties du Tamesna et du centre du Niger, ont bénéficié de pluies exceptionnelles en août. D'autres ont reçu des averses largement réparties en septembre. Les conditions écologiques sont restées favorables en septembre malgré le retrait plus précoce que d'habitude du FIT lors de la deuxième moitié du mois. En octobre, des pluies faibles ont concerné certaines zones de reproduction mais globalement les conditions écologiques devenaient de plus en plus défavorables à la reproduction.

Concernant la mise en œuvre des plans d'action pour la période estivale, il est à rappeler que la FAO et la CLCPRO ont pris toutes les dispositions nécessaires pour que les pays de la ligne de front réalisent le plan d'action arrêté lors de la réunion d'EMPRES tenue en février 2006 à Alger. En effet, comme il a été porté à la connaissance de tous les pays membres de la CLCPRO en juin dernier, tous les moyens matériels et financiers requis pour la mobilisation des équipes de prospection et de lutte en Mauritanie, Mali, Niger et Tchad étaient mis en place par la FAO en temps opportun. Les équipes ont été effectivement déployées à partir de juillet pour les prospections estivales, à l'exception du Mali, où les conditions sécuritaires n'ont pas permis de le faire (les équipes sont positionnées depuis juillet à ce jour à GAO, près des zones à prospector). C'est grâce au déploiement de ces équipes que l'on a pu suivre, en grande partie, l'évolution de la situation acridienne sur le terrain.

Concernant les populations acridiennes, la situation est également restée proche de la normale, exception faite des regroupements survenus en octobre dans le centre-ouest mauritanien et dans le Sahara occidentale où des groupes plus ou moins importants d'ailés matures ont été repérés et traités. Certains ont pu pondre et les éclosions qui s'en sont suivies ont donné naissance à des taches larvaires de petites tailles (quelques dizaines à quelques centaines de m²) qui ont été rapidement traitées malgré leur très large dispersion. Le total des superficies traitées est de l'ordre de 4.100 ha.

Il est à souligner que la résurgence survenue en Mauritanie, a montré que ce pays était capable, contrairement à 2003, de réagir très rapidement et de remettre en activité tous les organes institutionnels (PCC et Comité de Coordination) en charge de la lutte contre le criquet pèlerin. Ainsi, le nombre d'équipes de prospection a pu être doublé en quelques jours passant de 8 à 15 et la mobilisation des équipes de traitement s'est faite en 48 heures. La réaction de la CLCPRO a également été très rapide, et a permis de définir, avec le pays concerné, les besoins requis. De son côté la FAO a fait parvenir immédiatement au pays des moyens financiers supplémentaires pour mobiliser davantage d'équipes et mis à sa disposition, en 15 jours, un hélicoptère de prospection/traitement. Cette mobilisation, sur les plans national, régional et international, peut être comparée à une simulation grandeur nature du déploiement d'un plan d'urgence.

Actuellement, la situation peut être considérée comme calme.

Situation acridienne par pays

Algérie : Le fait le plus marquant pendant cette période, est l'apparition septembre de larves et d'ailés au centre du Sahara dans des zones agricoles d'Adrar où les opérations de traitement terrestre ont couvert 120 ha. Par la suite, et malgré les prospections menées par de nombreuses équipes, aucun criquet n'a été observé durant les mois d'octobre et novembre.

Libye : La situation acridienne est restée calme à l'exception des 120 ha traités en août contre des groupes d'adultes solitaires, de jeunes ailés et de larves de différents stades à des densités de 3-4ind/m².

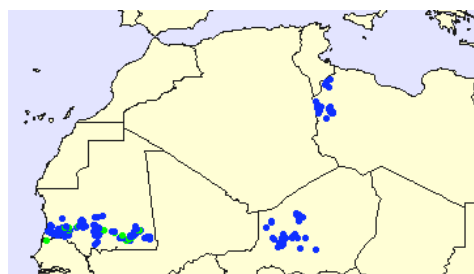
Mali : Selon les informations disponibles, les zones de reproduction estivale habituelle ont connues une faible présence d'ailés solitaires durant la période considérée. Les prospections réalisées au nord-ouest dans la région de Tombouctou en novembre, ont signalés des ailés immatures solitaires ou *transiens* dispersés ou regroupés et des larves. Les densités des ailés immatures isolées solitaires variaient de 1 et 5 individus dans 8 sites. Celles des ailés immatures *transiens* étaient entre 50 et 5000 individus par hectare dans 7 points d'arrêt. Les larves ont été observées dans 2 sites avec des densités de 1 à 15 ind./m² dans le premier et 400 ind./hectare dans le second. Les mêmes équipes ont observées un fragment d'essaim de coloration brun rose dans la localité d'Elblod sur 200 hectares avec des densités de 0,5 à 30 ind./m² sur de 2 km².

Maroc : Bien que la situation du criquet pèlerin est demeurée calme, des ailés dispersés solitaires et *transiens* à l'état mature ont été observés durant la 2^{ème} décale d'octobre sur une superficie de 1 ha dans le Sud-Ouest du Maroc. Dans les localités de Boucrâa, Oued Amlitis, Oued Zbara et Oued el Faïda des ailés isolés solitaires immatures ou en cours de maturation, avec des densités faibles, ont été observés. Dans la région de Dakhla, des ailés isolés immatures et/ou matures à l'état solitaire et *transiens* ainsi que des larves isolées des 1^{er}, 2^e et 3^e stades ont été observés. Récemment, en novembre, Les équipes de prospection au

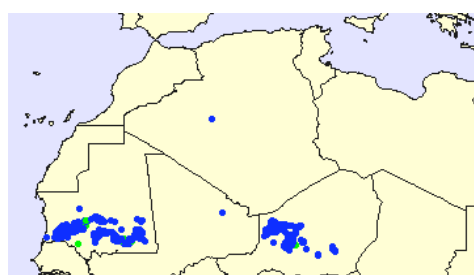
nord-est d'Adrar Soutouf dans la région d'Awserd ont localisé une reproduction à petite échelle. La région de Maata Allah (22°23'00N-015°03'00"W), présente de petites bandes composées de larves *transiens* et grégaires L4 et L5 avec dominance L5. La taille moyenne de ces bandes est de 400 m². La densité moyenne est estimée à 30 larves/m². Le nombre de bandes varie de 10 à 50 bandes par site. Cela a nécessité le traitement terrestre de 552 ha durant la dernière décade de novembre portant le cumul depuis le 16 novembre à 600 ha.

● Ailés grégaires ● Ailés solitaires ● Larves grégaires ● Larves solitaires

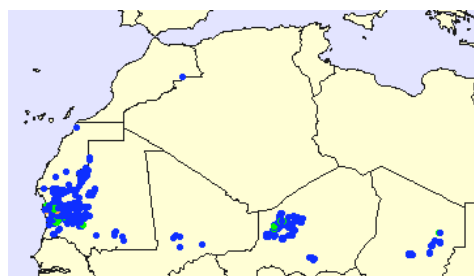
01-31/08/2006



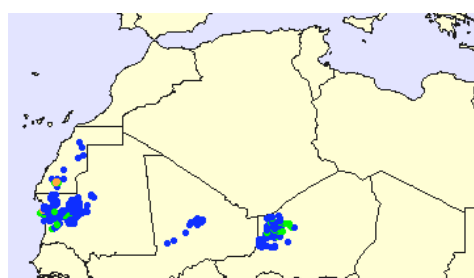
01-30/09/2006



01-31/10/2006



01-30/11/2006



Mauritanie : Au cours des mois d'août et de septembre, des reproductions à petite échelle ont été observées dans les zones habituelles de reproduction du criquet pèlerin à l'est et au centre du pays. Les équipes ont souvent signalé la présence de larves solitaires et d'ailés solitaires immature et mature mélangés à de jeunes ailés et dont les nombres augmentaient progressivement. Début octobre, une résurgence localisée s'est développée dans le centre-nord du pays où des groupes d'ailés matures très jaunes ont été signalés sur une longueur de 8 km avec une densité moyenne. Suite aux reproductions de ces adultes, des taches larvaires de petites dimensions ont été localisées au cours de la 2^e décade d'octobre et en novembre dans la région de Benichab en Inchiri. Durant la 1^{ère} décade de novembre, des éclosions ont été localisées dans la zone du Banc d'Arguin au sud de Nouadibou. Les traitements ont porté sur 1 545 ha (non comprise la superficie traitée lors de l'essai avec *Green Muscle*®) mais ont concerné des centaines de cibles de populations d'ailés matures et de larves dispersées sur des centaines de km² ». Actuellement, la résurgence a été maîtrisée.

Par ailleurs, une mission de terrain à laquelle a participé le Secrétaire de la Commission, a élaboré une note succincte sur la situation acridienne en Mauritanie qui jointe en annexe I.

Niger : L'activité acridienne durant cette période été caractérisée par la présence en septembre d'ailés solitaires immatures et matures dans les plaines du Tamesna. Des ailés étaient signalés sur 71 sites (densité de 200 ailés/ha dans l'un d'entre eux) avec un nombre croissant d'ailés en accouplement. Vers la fin de septembre des larves solitaires de stade 1 à 3 entre ont été observées entre Ingall et Agadez. En octobre, des dizaines d'individus solitaires immatures ont été signalés dans la région d'Aguibar. Durant le mois de novembre, des petits groupes d'ailés immatures et de larves de derniers stades étaient en train de se former dans le sud Tamesna. Au centre du pays, dans les régions de pâturage, des ailés immatures épars étaient présents dans plusieurs sites. Dans le centre et le nord du Tamesna, où les conditions écologiques restent favorables, des reproductions se poursuivent et une population acridienne composée d'ailés matures et immatures ainsi que de larves de tous les stades sont présents dans la plupart des sites prospectés. Un rapport tardif signale les superficies infestées sont estimées à 7.165 ha sur 31 sites dont 10 le sont fortement et couvrent 2.155 ha. Les traitements ont porté sur une superficie de 1.706ha au 30/11/2006.

Tchad : Durant la fin du mois de septembre, quelques solitaires et quelques larves de très petite densité ont été observés dans le centre et le Nord-Est du pays.

Sénégal : Situation calme et pas de signalisation durant les prospections effectuées dans le Nord du pays le début du mois de septembre.

Tunisie : Aucun criquet pèlerin n'a été signalé

Equipes de prospection et de traitement sur le terrain :

Pays	Nombre d'équipes de prospection (terrestre)	Nb. d'équipes de traitement (terrestre)	Nb. d'aéronefs
Algérie	09	*	
Burkina-Faso			
Libye			
Mali			
Maroc	02	02	
Mauritanie	15	09	01 hélico. prospection
Niger	03	02	
Sénégal			
Tchad	04		
Tunisie			

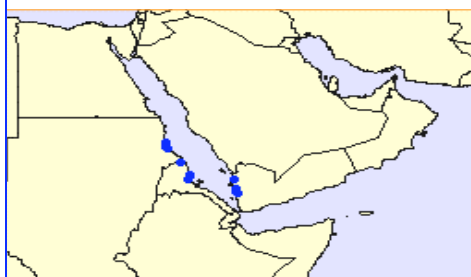
* : Les équipes de prospections peuvent également effectuer des traitements.

Région Centrale

Malgré les pluies exceptionnelles tombées dans certains pays de la région, la situation du criquet pèlerin est restée calme dans les zones de reproduction estivale du Soudan et de l'Erythrée avec la signalisation de faibles effectifs d'ailés dans le Nord-Est du Soudan et la présence de quelques ailés solitaires dans les plaines côtières de la mer rouge, le Sud-Ouest de l'Arabie Saoudite et au Yémen.

● Ailés grégaires ● Ailés solitaires ● Larves grégaires ● Larves solitaires

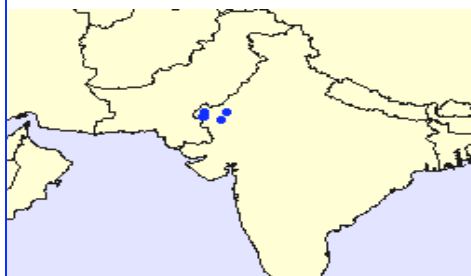
01-30/11/2006



01-30/11/2006

Région Orientale

Des ailés solitaires épars ont été signalés au Nord-Est de l'Inde dans la région du Rjasthan et au Pakistan dans les déserts de Tharparkar et du Cholistan.



Note succincte sur l'évaluation de la situation **du Criquet pèlerin en Mauritanie**

7-12 novembre 2006

1- Introduction

Dans le cadre des activités habituelles du Secrétariat de la CLCPRO, une mission en Mauritanie était prévue depuis septembre dernier pour prendre connaissance en novembre de la mise en œuvre du plan d'action de ce pays en matière de surveillance et de lutte antiacridienne. Cette mission s'est révélée davantage opportune suite à la récente résurgence du criquet pèlerin en octobre 2006. Dans ce contexte, une mission s'est rendue dans la majorité des régions du pays susceptibles d'être infestées pour réaliser des observations *in situ* en vue de :

- prendre connaissance des conditions écologiques existantes ;
- évaluer le potentiel acridien présent (stades de développement, phase et importance des populations) ;
- examiner l'opérationnalité de eLocust 2 ;
- s'enquérir de la mise en place et de l'efficacité de l'essai du Green Muscle® en cours de réalisation dans la région de Benichab ;
- discuter des besoins requis pour assurer le suivi de l'évolution de la situation acridienne au cours des prochains mois.

Cette mission, composée de MM. Thami Ben Halima, Secrétaire Exécutif de la Commission de Lutte contre le criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO), Mohamed Lemine Ould Ahmedou, Fonctionnaire National EMPRES en Mauritanie, et Mohamed El Hassan Ould Jaavar, Chef du Bureau des Interventions au CNLAA Mauritanie, a visité du 7 au 12 novembre 2006 l'Aouker de Boutilimit, Aguilal Faï, Amlil Boukerch et Benichab dans l'Inchiri, Amsaga, Choûm, nord Azeffal, Taziast et Agneitir dans le Banc d'Argain. En outre, Thami Ben Halima a effectué le 9 novembre environ deux heures de prospection par hélicoptère dans l'Aouker de Boutilimit.

2- Evaluation de la situation acridienne

Tout au long de cet itinéraire de 2.320 km, qui représente un transect représentatif des régions susceptibles d'être infestées, la mission a effectué des relevés de données sur la situation bio-écologique prévalant dans plusieurs sites. Les principales constatations sont comme suit :

2.1. Conditions écologiques

Dans toutes les régions visitées, les conditions écologiques favorables à la survie du criquet pèlerin sont très restreintes sur le plan spatial. Le sol est partout sec et le tapis végétal est généralement desséché ou en cours de l'être. La dessiccation des espèces végétales est accentuée sous le double effet des températures qui restent anormalement élevées par rapport à la normale saisonnière d'une part, et des vents chauds qui continuent à souffler de l'Est de façon quotidienne d'autre part. Les plantes annuelles observées (*Tribulus spp.*, *Boheravia repens*, *Indigofera spp.*, *Farsetia spp.*, *Heliotropium bacciferum*, *Fagonia spp.*,

Gisekia sp., *Aristida spp.*) sont en fin de cycle. Par contre, *Shouwia purpurea* est en développement et parfois même en pousse dans des endroits très localisés des interdunes d'Aguilal Faï, dans l'Aouker de Boutilimit et dans l'Amsaga. Ce développement aurait peu de chance de se poursuivre en l'absence de nouvelles pluies.

Parmi les plantes vivaces, la plus dominante est *Panicum turgidum* qui peuple la plupart des plateaux, regs et dépressions traversés. Cette espèce est encore verte dans certaines stations et desséchée dans les autres. *Aristida pungens* est encore verte dans la majorité des cordons dunaires de l'Aouker de Boutilimit et d'Azeffal.

2.2. Situation du criquet pèlerin

L'observation de populations du criquet pèlerin était rare le long de l'itinéraire emprunté. Une présence acridienne significative a été constatée dans trois sites seulement:

- Guerdania, dans l'Aouker de Boutilimit, où des ailés solitaires immatures étaient dispersés dans des stations à *Shouwia* (densité variable entre quelques individus et 300/ha) ;
- Benichab, dans l'Inchiri, où une vingtaine de taches larvaires ont fait l'objet d'un essai avec le *Green Muscle*® (voir ci-dessous) ;
- Agneitir, dans le Banc d'Argain, où cinq taches larvaires de stade 3 ont été observées. Leur superficie est d'environ 200 m² chacune et la densité au cours du déplacement est estimée à près de 200 ind./m².

3- Dispositif actuel de prospection et de lutte

Le dispositif d'intervention actuel est composé de:

- 15 équipes de prospection terrestre;
- 3 bases de traitement composée chacune de 3 unités de pulvérisation terrestre ;
- 1 hélicoptère de prospection/traitement qui a déjà prospecté la majorité des zones d'accès difficile infestées ou susceptibles de l'être. Jusqu'à présent il n'a pas été nécessaire de l'utiliser pour le traitement aérien.

4- Examen de l'opérationnalité de eLocust 2

La mission a utilisé le système eLocust 2 (Wescor) pour la collecte et la transmission des données de terrain. Elle a relevé les aspects ci-après :

- la simplicité de son installation et de son fonctionnement dans le véhicule ;
- la simplicité de son utilisation pour la saisie des données grâce à son écran digital, présentant une bonne visibilité;
- la facilité et la rapidité de passer d'une page de données à une autre ;
- la rapidité de transmission de l'information collectée.

La mission a cependant constaté que pour rendre plus performant cet outil, il est nécessaire de:

- revoir et compléter la terminologie des biotopes (par exemple, les appellations géographiques "Reg", "Cuvette", etc., n'existent pas) ;
- revoir la description du couvert végétal qui est simpliste et ne renseigne pas sur la relation plante/hôte ; d'où la nécessité de préciser le type de végétation car le criquet pèlerin possède des préférences alimentaires et est le plus souvent associé des niches trophiques particulières;
- apporter plus de précision à la description de l'humidité du sol qui ne présente actuellement que deux alternatives (sol sec ou humide) ;
- préciser l'identification (nom et prénom) du prospecteur.

5- Essai Green Muscle®

La mission a rendu visite deux fois à l'équipe chargée de réaliser l'essai du Green Muscle®, le 7 et le 12 novembre, soit respectivement 5 et 10 jours après le traitement. Les observations faites par la mission lors du premier passage ont révélé :

- l'absence de mortalité physique directe ou de signe de mortalité caractéristique due au champignon pathogène;
- l'activité locomotrice et comportementale des taches larvaires traitées ne semblait pas différente de celles non traitées.

La mission a été informée par l'équipe en place que l'activité de prédation, en particulier par les oiseaux, est plus intense sur les taches larvaires traitées.

Lors de son second passage, les consultants responsables de l'essai ont informé la mission de la disparition totale des larves traitées sous la pression de la prédation (aucune mortalité directe n'ayant été observée) alors que dans la zone témoin la prédation est moindre. Ils l'ont également informé de la fin des observations sur le terrain le 12 novembre et de la poursuite des observations des larves en cage à Nouakchott. Ces observations en cages ont permis de constater quelques signes de mortalité typiques et des signes de sporulation sur deux individus parmi ceux qui ont été incubés.

6- Conclusions et recommandations

Au vu de ce qui précède, la mission considère que la récente résurgence du criquet pèlerin en Mauritanie est presque totalement maîtrisée. Cette évolution si rapide montre encore une fois que le criquet pèlerin est en mesure de pouvoir se rassembler très rapidement et d'acquiescer un comportement grégaire même si les caractéristiques anatomiques des populations restent de type solitaires.

Les traitements ont porté à ce jour sur 1.545 ha de populations d'ailés matures et de larves (non comprise la superficie traitée avec Green Muscle®). D'après le CNLAA, "ces traitements ont été menés de façon chirurgicale sur des centaines de cibles (groupe d'ailés et taches larvaires) dispersées sur des centaines de km²". Ce résultat est dû à la mobilisation extrêmement rapide du Gouvernement mauritanien et de la FAO/CLCPRO qui ont permis le renforcement quasi immédiat du dispositif de prospection et de lutte terrestre et aérienne.

Cette situation acridienne, incomparable à celle vécue fin 2003, et qui tend vers une accalmie, ne pourrait évoluer sensiblement que si des conditions météorologiques exceptionnelles interviennent en cette fin d'année 2006 dans le Tiris Zemmour, au nord du pays, où les conditions écologiques restent défavorables à la survie et à la reproduction du criquet pèlerin.

L'utilisation de l'hélicoptère a permis de circonscrire en un temps record les zones potentiellement favorables, et partant à mieux orienter les équipes terrestres de prospection. Elle a permis aussi de prospecter les zones d'accès difficile particulièrement les cordons dunaires de l'Akchâr, de l'Amsaga et de l'Aouker de Boutilimit, ainsi que le massif montagneux du sud de l'Adrar.

La mission recommande :

- le maintien du dispositif actuel de prospection terrestre jusqu'à fin décembre en vue d'assurer le suivi de la situation du criquet pèlerin ;
- la poursuite des prospections au-delà de décembre si une éventuelle amélioration des conditions écologiques intervienne d'ici là ;
- l'élaboration d'une nouvelle version d'eLocust 2 conformément aux remarques précitées et à la fiche de prospection de la Région Occidentale en vue de rendre cet important outil plus performant ;
- la nécessité de refaire les essais de Green Muscle® sur de grandes bandes larvaires du criquet pèlerin afin de pouvoir évaluer réellement la mortalité directe due au *Metarhizium* ; les essais menés en Algérie et au Niger en 2005 et récemment en Mauritanie ont plus décrit la "disparition" des populations traitées sous l'effet de la prédation ; la question de la mortalité directe reste posée.

Cette résurgence a montré clairement que l'élévation du statut du Centre National de Lutte Antiacridienne en Mauritanie au niveau d'Etablissement public lui a conféré une autonomie de décision et d'action qui lui a permis de réagir plus rapidement pour faire face efficacement à un rebondissement inattendu de la situation acridienne. Ceci conforte la politique de lutte préventive suivie au niveau de la région occidentale et qui fait de la création de centres nationaux autonomes dans les pays de cette région l'un des éléments fondamentaux pour la réussite et la durabilité de la stratégie de lutte préventive.

Fait à Nouakchott, le 13 novembre 2006

Par : Thami Ben Halima

Mohamed Lemine Ould Ahmedou

Mohamed El Hacem Ould Jaavar

Annexe IV - Analyse des recommandations de la mission d'évaluation indépendante de la campagne 2003-2005

**A - Recommandations issues du Rapport de la Mission d'Evaluation Multilatérale
de la campagne 2003-2005 contre le criquet pèlerin et les analyses
faites par le groupe de travail (MERWOG)
issu de la 38^{ème} Session du DLCC**

A la suite de la présentation, à la 38^{ème} Session du DLCC, des conclusions et recommandations de la Mission d'Evaluation Multilatérale de la campagne 2003-2005, un groupe de travail a été créé pour analyser les recommandations et donner au DLCC des propositions quant à leur faisabilité. Ce groupe était composé des personnes suivantes:

1. Mr. Ram Asre, D/Director, Entomology, DPPQS, India
2. Mr. Yene T. Belayneh, Senior Technical Advisor and Project Manager, USAID/DCHA/OFDA (Lead person)
3. Mr. Thami Ben Halima, Secrétaire exécutive de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale
4. Mr. Munir Butrous, Secretary, Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region
5. Mr. Fakaba Diakite, Coordinateur National de l'Unité de Lutte Antiacridienne, Mali
6. Mr. Said Ghaout, Directeur du Centre National de Lutte Antiacridienne, Maroc,
7. Mr. Felix Hoogveld, Ministry of Foreign Affairs, The Netherlands
8. Mr. Rabie Khalil, Director, Locust Control Center, Sudan
9. Mr. Niek Van der Graaff, Chief, Plant Protection Services, FAO/AGPP, Secretariat

Le travail préliminaire, effectué en marge de la 38^{ème} Session, a été présenté aux participants à la fin de cette Session. Le Groupe a ensuite continué ses consultations pour finaliser le rapport qu'il a transmis au Secrétariat du DLCC le 13 novembre 2006. Ce rapport, en anglais, est joint au présent document de travail (annexe II et III).

Concernant les recommandations spécifiques à la CLCPRO ou relatives aux Commissions FAO de lutte contre le criquet pèlerin d'une façon générale, le Secrétariat de la CLCPRO a jugé utile, de les présenter ci-dessous, en y adjoignant les analyses formulées par le Groupe de travail précité. L'objectif de cette approche est de faciliter les discussions que le Comité Exécutif aura à mener à ce sujet au cours de la présente réunion.

Ci-après et par ordre d'importance les recommandations concernant la CLCPRO (les analyses du Groupe de travail sont en italique) :

R22 (CLCPRO / FAO)

- a) le rôle et les responsabilités du Secrétariat de la CLCPRO soient revus et que les ressources adéquates lui soient fournies afin qu'il puisse assumer efficacement ses responsabilités à moyen et long terme. Le Secrétariat doit être le principal contact avec les pays de la région pendant les phases de rémission et d'urgences.
- b) en cas de nouvelle urgence, les pays membres, les donateurs et la FAO délèguent de nouvelles responsabilités opérationnelles et financières au Secrétariat de la CLCPRO.
- c) afin de renforcer la CLCPRO et de faire en sorte que ses activités soient exécutées plus efficacement, les différents éléments du programme EMPRES de la région occidentale entrent dans le champ de compétence du Secrétariat, tout comme le programme de la Région centrale avait été incorporé dans la structure de la Commission de la Région centrale.

Analyse

Dans leur essence, les recommandations 22a à c peuvent être considérée comme deux recommandations, i.e 1) redéfinir les rôles et les responsabilités de la CLCPRO et 2) fournir les ressources nécessaires pour ses activités à moyen et long termes qui se traduiront en réponse rapide durant les périodes de recrudescence (renforcement des capacités aux niveaux national et régional et communication entre les pays, donateurs, FAO et autres partenaires). Un examen plus étroit des deux dernières recommandations montre que dans leur essence, elles renforcent la première, sur le rôle qui serait dévolu à la CLCPRO.

Ici, le résultat évident est l'analyse des bases pour les recommandations 22a et b. On pourrait voir que ces recommandations tentent d'exprimer le vide créé suite au démantèlement de l'OCLALAV (une structure qui était chargée de la surveillance/lutte non seulement contre le fléau acridien mais aussi contre les oiseaux dans les pays du Sahel) après l'invasion de 87-89. Toutefois, il n'est pas clair si la recommandation 22a demande à la CLCPRO de redéfinir ses rôles et responsabilités, se réorganiser elle-même comme une nouvelle OCLALAV en considérant les opérations de lutte comme l'une de ses activités centrales.

Pour ce qui vaut la peine, renforcer la CLCPRO et la charger avec plus de responsabilités qu'elle ne peut exécuter pour le moment est quelque chose qu'il faut étudier minutieusement. Ainsi, MERWOG suggère que la CLCPRO en collaboration avec les pays membres et le secrétariat, y compris EMPRES RO, examine cela de plus près et apporte une description claire de ses rôles et responsabilités.

MERWOG comprend que certaines questions discutées dans ses recommandations sont plus focalisées sur la CLCPRO, toutefois les conclusions générales relatives à la mobilisation des ressources durant les opérations d'urgence ainsi que le renforcement des capacités sont applicables aussi à la CRC et même à la SWAC

R28 CLCPRO

- a) un plan d'action et un cadre juridique appropriés soient élaborés concernant l'utilisation conjointe des capacités de lutte existantes des pays du Maghreb au sein de la région occidentale, sous la supervision de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région.

- b) des accords soient conclus entre les différents pays de la région en vue d'encourager, d'organiser, de faciliter et de mettre en oeuvre des opérations transfrontières conjointes.
- c) des estimations de coûts soient élaborées pour déterminer le degré d'aide des donateurs exigé afin d'utiliser effectivement les équipes de lutte et les ressources aériennes du Maghreb dans les pays du Sahel dans le cas d'une nouvelle situation d'urgence.

Analyse

Les recommandations 28a jusqu'à c sont focalisées sur la collaboration régionale et l'optimisation des ressources. Il est reconnu que qu'une sorte de mécanisme opérationnel formel est mis en place qui va renforcer le nord-sud, le sud-sud et le sud-nord d'une manière plus formelle. MERWOG est d'accord avec cela et pense que la CLCPRO doit en prendre la responsabilité en initiant le dialogue à travers les pays membres dans la région pour baliser la voie à la formalisation et à la légalisation de telles collaborations, qui devraient être en définitive obligatoires. Il est également important que cette recommandation puisse être discutée de manière adéquate parmi les pays membres ainsi que entre la CLCPRO et les pays membres dans le but de stimuler et accélérer le processus.

MERWOG est aussi conscient de l'importance et des intégrations mutuelles des questions communes telles que la formation, renforcement des capacités, collaboration régionale qui sont des dénominateurs communs pour les trois Commissions du cricquet pèlerin. Les similarités entre CRC et CLCPRO sont plus évidentes et les problèmes formulés pour l'une est applicable pour l'autre.

MERWOG n'est pas assez convaincu que les collaborations régionales en particulier nord-sud devraient être financées par les donateurs comme il est suggéré dans 28c ci-dessus. Néanmoins, il reconnaît l'importance de la présence de moyens comme la Force Maghrébine qui peut être utilisée pour apporter l'assistance régionale que ce soit en projet ou autre (voir recommandation 4, régionalisation des projets).

R27 (commissions et FAO)

- b) d'organiser régulièrement des réunions des Commissions régionales, au plus haut niveau, pour assurer le soutien des pays membres aux décisions qui y sont prises.

Analyse

MERWOG trouve cette recommandation est quelque peu incluse dans une autre où il est suggéré pour la CLCPRO de redéfinir ses rôles et responsabilités. Si cette recommandation est acceptable pour la Commission, alors la recommandation 27b peut être aussi formulée dans un large contexte redéfinissant le processus. MERWOG souligne que la CLCPRO devrait prendre en considération cette recommandation et les précédentes en vue de proposer une procédure réalisable en vue d'assurer un haut niveau de participation à ses réunions.

R21 (pays concernés / commissions)

- a) une stratégie de lutte antiacridienne préventive et efficace soit mise en place dans tous les pays de la région occidentale où les zones de reproduction saisonnière existent, afin de réduire le risque de recrudescences et de résurgences futures. Grâce à la détection précoce d'une situation de pré-urgence, une telle stratégie permettrait de réduire les dégâts causés aux cultures et aux pâturages et de limiter considérablement l'ampleur et

les coûts de la lutte, car elle ne s'appuierait que sur des opérations de lutte limitées, sûres et soucieuses de l'environnement.

- b) une structure de lutte antiacridienne nationale, opérationnelle et autonome, habilitée à prendre des décisions administratives et techniques concernant les opérations de lutte antiacridienne, soit créée dans chacun des pays de la ligne de front. Les gouvernements concernés doivent accorder un soutien institutionnel, matériel et financier efficace à cette structure. Celle-ci doit être en mesure de tirer un parti maximal des ressources techniques, financières et matérielles reçues pendant la recrudescence de 2003-2005.
- c) un budget national adéquat soit alloué au fonctionnement de la structure nationale de lutte antiacridienne afin d'assurer la durabilité de la stratégie de lutte préventive.
- d) le programme EMPRES exécuté dans la région occidentale soit appuyé efficacement par les pays membres de la CLCPRO et par les donateurs.
- e) les pays du Sahel exposé à l'invasion acridienne conservent une capacité de lutte contre le criquet pèlerin à l'intérieur des services de protection des végétaux et fassent en sorte que les enseignements tirés pendant la campagne 2003-2005 soient analysés, diffusés et relayés par des moyens appropriés tels que la formation.
- f) les capacités humaines en matière d'acridologie soient renforcées afin que les spécialistes actuels du criquet pèlerin puissent être opportunément remplacés, car nombre d'entre eux prendront leur retraite dans les dix ou quinze prochaines années.

Analyse

Les recommandations de 21a-e ont été approuvées par le DLCC avec note pour tous les pays concernés pour s'assurer et maintenir la problématique fondamentale de la durabilité à travers des engagements administratifs et financiers pour une autonomie et une indépendance des unités de lutte contre le criquet pèlerin et leur dotation de la pleine autorité pour exécuter leur responsabilité budgétaire et administrative.

R17 (commissions / pays concernés)

A toutes les parties concernées, d'éviter de commander et de distribuer des pesticides en emballages de capacité inférieure à 50 litres, et de ne procéder à l'achat de pesticides qu'en emballages métalliques de grande capacité, 100-200 litres.

Analyse

MERWOG reconnaît l'existence largement répandue d'emballages de pesticides non standardisés et l'acquisition de quantités à tel point que cela a préoccupé plusieurs donateurs et les a peut-être dissuadés de leur en fournir, il est aussi conscient de l'impact sur le plan logistique sur les préférences aussi bien pour des types d'emballages spécifiques que pour les formulations chimiques.

Il est évident que les petits emballages sont faciles à transporter, n'induisent pas des risques de fuites durant les opérations de manutention (chargement/déchargement). Il est aussi vrai que le remplissage des appareils de traitement tel qu'un aéronef et les appareils montés sur véhicules à grande capacité, détermine ou au moins fait appel à certains types d'emballages/conteneurs qui sont considérés plus gérables que d'autres. Eu égard à cela, il est important d'impliquer les pays bénéficiaires avant de prendre la moindre décision concernant les emballages/conteneurs à acquérir ou non.

R13 (pays concernés / commissions)

Les capacités des professionnels de l'environnement et de la santé soient renforcées par le biais de formations axées sur la compréhension et l'application des normes de qualité, des procédures et réglementations relatives à l'environnement et des mesures de précaution, de réduction et d'atténuation et que les professionnels de l'environnement et de la santé disposent des moyens logistiques et financiers nécessaires pour procéder à des tests de qualité et à des inspections sur le terrain;

R12 (pays concernés / commissions)

Les structures nationales compétentes soient associées à la collecte des données requises et à l'établissement des estimations relatives aux avantages de la campagne de lutte antiacridienne (Services des statistiques agricoles, etc.).

Analyse

Nous convenons tous que la tâche est loin d'être aisée et que cela requiert une grande synergie de toutes les parties concernées pour dire le minimum. Toutefois, il s'agit de l'un des déficits les plus frappants sinon le plus qui continue à jouer négativement sur les efforts tendant à démontrer les bienfaits des opérations de lutte sur la sécurité alimentaire et le bien être économique des pays affectés par le fléau acridien. MERWOG est convaincu que les pays affectés et leurs partenaires devraient prendre cet aspect comme un défi à relever et comme une opportunité pour élever leurs capacités de collecte et d'analyse d'informations pertinentes pour réaliser les objectifs ci-dessus mentionnés.

**B - Results from the Working Group Meeting on recommendations
suggested by the Multilateral Evaluation Mission Team
of the 2003-05 Desert Locust Campaign**

13 September 2006, 5.30-09.00 pm.

Participants: Mr. Ram Asre (India), Mr. Yene Belayneh (USAID), Mr. Munir Butrous (CRC), Mr. Thami Ben Halima (CLCPRO), Mr. Fakaba Diakité (Mali), Mr. Said Ghaout (Morocco), Mr. Felix Hoogveld (the Netherlands), Mr. Rabie Khalil (Sudan) and Mr. Niek Van der Graaff (AGPP). Minutes- Ms. Helena Eriksson (AGPP)

The Working Group discussed the recommendations outlined in the report *Towards a More Effective Response to Desert Locust and their Impacts on Food Security, Livelihoods and Poverty, Multilateral Evaluation of the 2003-05 Desert Locust Campaign*. The recommendations were divided into two categories:

A – Recommendations which are fairly straight-forward and less complicated, target specific entities and do not include substantial external resources.

(A + comments need further scrutiny).

B – Recommendations which need further clarification/studies, involve legal policy and substantial resource mobilisation.

No.	A	B	Remarks/ Follow-up
(2) Planning and implementation of the 2003-2005 Desert Locust control campaign			
1	A		FAO
2	A		FAO
3	A		FAO
4		B – Contingency planning is needed first.	FAO
5		B – Streamlining of procurement requirements is needed, but changing system is not possible.	FAO
6	A		FAO
7		B	FAO
8	A – The last part on accounting code is unclear.		FAO
9		B – See 24c.	
(3) Analysis of the control campaign			
Impact on the food security situation and livelihoods of affected communities			
10	A – Note was taken of donor countries of other opinions.		Host countries
Economic benefits and costs			
11		B – To estimate saved crops is difficult; methodology is missing. The affected countries are encouraged to elaborate on it and approach CILSS.	DLCC
12	A – 1 st part relatively easy, 2 nd part on benefit estimates is difficult and need elaboration - baseline data is needed.		Host countries/Commissions

No.	A	B	Remarks/Follow-up
Impact on human and animal health and the environment			
13	A – Sustainability questioned.		Host countries/Commissions
14	A		Host countries
15	A		Host countries
16	A – Referring to ULV spraying of highly toxic compounds (WHO classes 1a, 1b, 2)		Host countries
17		B – CLCPRO and CRC Secretaries expressed different opinions.	Commissions/ Host countries
18	A		FAO and Host countries
19		B – Industrial consultation is essential. (Applies to all three regions).	FAO
Technical quality and adequacy			
20	A		FAO
(4) Sustainable Desert Locust control			
Preventive control strategy at country level			
21a	A – Up to the member countries to decide. Sustainability has to be assured - financial means are required. Establishment of independent National Locust Unites with own budgets for locust management is essential for all countries (independent on region).		Host countries/ Commissions
21b			Host countries/ Commissions
21c			Host countries/ Commissions
21d			Host countries/ Commissions
21e			Host countries/ Commissions
21f			Host countries/ Commissions
Strengthening of CLCPRO			
22a		B – To be discussed among the CLCPRO member countries. Actually re-establishing CLCPRO which involves legal (incl. amendments) and financial issues. Outcomes to be presented at the CLCPRO 4 th Session Meeting, June -07.	CLCPRO/FAO
22b			CLCPRO/FAO
22c			CLCPRO/FAO
FAO responsibilities			
23a	A – FAO to look into.		FAO
23b	A – DLCC Meeting results need to be recognized (the countries are primary following the regional recommendations).		FAO
23c		B	FAO
Donor support for Desert Locust control			
24a		B – Roles are unclear, overlapping mandates, legal difficulties and duplication with other instruments.	FAO and Donors
24b			FAO and Donors
24c			FAO and Donors

Implementation of Desert Locust emergency campaigns			
25a		unclear	DLCC
25b		unclear	DLCC
No.	A	B	Remarks/Follow-up
25c	Duplication of rec. no. 10.		
26a	Duplication of rec. no. 1-9.	B	FAO
26b	Duplication of rec. no. 1-9.	B	FAO
Institutional arrangements			
27a		B – Further discussions/studies are needed. More visibility to DLCC needed.	DLCC and FAO
27b			Commissions and FAO
27c		B – Not possible as it is formulated (too many stakeholders), but an agreement between the affected countries is feasible. Further studies are needed.	Crosscutting
Assistance provided by Maghreb countries			
28a		B – CLCPRO to discuss.	CLCPRO
28b		B – Commissions to discuss	Commissions
28c		B – Clarification is needed.	CLCPRO
Socio-economic impact			
29a		B	Crosscutting
29b		B	Crosscutting
29c		B	Crosscutting
Human and environmental health			
30a	A - Already approved (during presentation by Mr. James Everts).		FAO and Host countries
30b			FAO and Host countries
30c			FAO and Host countries
30d			FAO and Host countries
30e			FAO and Host countries
Research			
31a	A		Crosscutting
31b	A		Crosscutting
31c	A		Crosscutting
31d	A		Crosscutting
31e	A		Crosscutting

It is understood that recommendations designated as A+ and B require further studies before they are fully endorsed. It is also understood that these recommendations are important and core to the issues in the evaluation report. Therefore the Working Group recommends that DLCC develop a mechanism

for these recommendations to be scrutinized and the results reported to the Committee through the Secretariat (FAO) for endorsement and implementation. It is also recommended that the entity to be created by the Committee works in close collaboration with those implicated in each recommendation.

Notes:

- 1) **Issues that were anticipated to be fully addressed but were not fully captured:**
 - **The need for environmental assessments as conditions for assistance, other relevant issues.**
- 2) **The duplicated recommendations were rejected (9, 25c, 26a and 26b).**
- 3) **Recommendations implicating CLCPRO are for the most part applicable to the other Commissions.**
- 4) **French and Arabic versions need to be revised.**

Annexe V - Formation et recherche

Conformément aux recommandations de la CLCPRO et du Programme EMPRES, le Secrétariat de la Commission devait élaborer un plan régional de formation pour la durée du programme EMPRES et le présenter à la 5^{ème} Réunion pour discussion et adoption.

Pour ce faire les pays membres devaient faire parvenir à la CR, conformément à l'activité 5.1.1 et 5.2. du PO 2006, respectivement le recensement des compétences existantes dans le pays et les en formation à caractère régional. Etant donné que deux pays seulement avaient envoyé à la CR les données précitées, la CR a saisi par mails tous les pays membres en leur faisant parvenir un tableau synoptique type pour les besoins en formation pour la période 2006-2009 et un formulaire type du recensement des compétences existantes dans le pays. A ce jour, quatre pays ont fourni les informations demandées.

De ce fait, le Secrétariat n'a pu élaborer le plan de formation régional qui doit nécessairement être prêt au cours du premier trimestre 2007 afin de le mettre en œuvre.

En ce qui concerne les formations doctorales en cours dans la Région Occidentale, deux formations sont en cours :

- Celle de **M. Abdallahi Ould Babah** (Mauritanie) qui a pour thème: Biogéographie du criquet pèlerin *Schislocerca gregaria Forskal, 1775*, identification et caractérisation des zones à risques acridiens en Mauritanie. Elle est financée par la CLCPRO depuis avril 2003 mais le travail de recherche avait commencé plus tôt. Elle sera soutenue en 2007.
- Celle de **M. Mamadou Abdou** (Niger) financée par le DLCC depuis avril 2004 et ayant pour thème : "Contribution à l'étude de l'écologie du criquet pèlerin et impact de certains pesticides, utilisés dans la lutte antiacridienne sur la faune non cible, dans les vallées de Tafidet et de Tchibossene (Aïr) au Niger".

Pour ce qui est de la bourse de la CLCPRO, il est nécessaire que le Comité exécutif examine la possibilité de l'attribuer à un des pays membres ou remplacer la formation doctorale par des formations de Master dans le cadre du 3^{ème} cycle en Acridologie qui a démarré en septembre 2006. Le montant annuel réservé à une formation doctorale, environ 20 à 30.000 selon les institutions de formation, pourrait financer 4 à 6 formations de master par an. En outre, comme la durée du Master est de 2 ans au lieu de 4 pour le Doctorat, le nombre de formations au Master sera très important à moyen terme. Le Comité exécutif est appelé à se prononcer sur ces propositions.

Il faut souligner ici le lancement en septembre 2006 du Master en Acridologie à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, complexe d'Agadir. Cette formation est d'une durée de deux ans. Son objectif est de mettre à disposition des pays concernés par le criquet pèlerin une filière de formation de haut niveau en Acridologie et répondre à leur besoin en cadres spécialisés en lutte antiacridienne.

Les finalités du programme sont:

- Conduire les opérations de lutte antiacridienne en conformité avec les normes d'efficacité, de qualité et de sécurité exigées pour la gestion des opérations de lutte sur le terrain, de suivi biologique de l'insecte et de suivi écologique de l'environnement;
- Assurer la mise à niveau des connaissances du personnel en charge des dispositifs nationaux de la lutte antiacridienne sur la base des acquis et progrès scientifiques et techniques en matière de biologie, pesticides, transmission, aéronautique, etc.;
- Développer, dans les différents pays de la Région, un réseau de cadres spécialisés traitant le problème acridien avec une approche harmonisée et privilégiant dans la durée la prévention comme le meilleur moyen de lutte.

Pour l'année universitaire 2006-2007, quatre étudiants sont inscrits: 1 malien, 1 sénégalais (boursiers tous les deux de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale) et 2 marocains. Deux autres étudiants, préalablement inscrits et également boursiers de la même agence, 1 mauritanien et 1 sénégalais, se sont désistés à la dernière minute.

Concernant les recherches en Acridologie et domaines connexes, il est peu encourageant de constater l'absence de propositions de projets de recherche de par les pays membres, alors que leur Commission réserve depuis 6 ans un montant annuel de 15.000 \$ qui n'a, à ce jour, jamais été consommé.

Annexe VI - Fonds fiduciaire de la Commission**Fonds fiduciaire No. 9169.00 - MTF/INT/006/MUL -
Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale**Statut des contributions au 08 février 2006
(en \$ EU)**Code Oracle : TF - AGPDD -TFAA970089143**

Membres	Arriérés au	Contribution due pour	Montants reçus au	Arriérés au
Gouvernements	31/12/2005	2006	08/02/2006	08/02/06
ALGERIE	0,00		0,00	0,00
LIBYE	107 591,33		0,00	107 591,33
MALI	(2 757,25)		0,00	(2 757,25)
MAROC	(133 107,00)		0,00	(133 107,00)
MAURITANIE	59 954,01		0,00	59 954,01
NIGER	11 316,68		0,00	11 316,68
SENEGAL	15 893,80		14 506,76	1 387,04
TCHAD	24 000,00		0,00	24 000,00
TUNISIE	43 133,89		0,00	43 133,89
TOTAUX	126 025,46	0,00	14 506,76	111 518,70

Annexe VII - Liste des participants

N°	Nom et Prénom	Fonction	Pays / Institution	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone	Télécopie
1	Kogo Abdou	Directeur Adjoint de la Protection des Végétaux	Niger	mailto:a.kogo@laposte.net dvp@int.net	BP 323 Niamey-Niger	(227) 96971241 (227) 207 42556	(227) 20741938
2	Saïd Ghaout	ELO-RO / Chef du Centre national de lutte antiacridienne	Maroc	cnlaa@menara.ma	CNLAA BP 125 Inezgane – Maroc	(212) 28242330	(212-4) 241529
3	Ousseynou Diop	ELO-RO / Chef Division Avertissements agricoles et	Sénégal	diopousseynou55@yahoo.fr dvp1@sentoo.sn	DPV - BP 20054 Thiaroye - Sénégal	(221) 834 03 97 (221) 647 27 33	(221) 834 2854
4	Palouma Abou	Secrétaire Général Adjoint du Ministre de l'agriculture	Tchad		BP 441 NDjaména - Tchad	(235) 520 705 (235)638 37 56	
5	Mohamed Abdallahi o/ Babah	Directeur Général du centre National de lutte antiacridienne	Mauritanie	claa@toptechnology.mr maouldbabah@yahoo.fr	BP 665- Nouakchott Mauritanie	(222) 524 4855 (222) 648 2828	(222) 5259815
6	Dominique Menon	Assistant technique agronome	CLCPRO/ Algérie	d.menon@free.fr	Alger-Algérie	(213) 21733354 Mob : (213) 90 84 80 59	(213) 21730545
7	Thami Ben Halima	Secrétaire Exécutif CLCPRO & Coordonnateur EMPRES RO	FAO / SNEA Algérie	CLCPRO@fao.org	30 Rue Asselah Hocine BP 270 RP Alger - Algérie	(213) 21733354 Mob : 21698463272 213 70924595	(213) 21730545
8	Annie Monard	Fonctionnaire FAO Acridologue Groupe Acridiens AGPP	FAO / Rome Italie	Annie.Monard@fao.org	FAO - AGPP C-796 Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome – Italie	(39) 06 570 53 311 Mob : (39) 3408584414	
9	Christian Pantenius	Senior Field Officer	FAO/ROME	Christian.Pantenius@fao.org	FAO-Rome Italie	(39) 06 570 53836 Mob : (39) 3462456054	
10	Med Lemine Ould Ahmedou	Fonctionnaire national FAO (NPO) EMPRES-RO	FAO / Mauritanie	Lemine.ouldahmedou@fao.fr	Représentation de la FAO en Mauritanie BP 665	(222) 529 8681	(222) 529 8681
11	Mohamed El hacen Ould Jaavar	Chef de Bureau d'Intervention	Mauritanie	mjaavar@yahoo.fr	BP 665 Nouakchott - Mauritanie	(222)524 4855 Mob (222) 6764521	(222) 525 9815
12	Ahmed Salem O/Benahi	Resp.SIG –Chargé de l'information acridienne	CNLA Mauritanie	ass_benahi@yahoo.fr	BP 665-Nouakchott Mauritanie	(222) 524 4855 Mob (222) 660 5354	